

COMMUNE DE MONTHEY

CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE
SPECTACLES AU CROCHETAN

Theatre de Monthey

RAPPORT DU JURY

MONTHEY, LE 10 NOVEMBRE 1982

CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE
SALLE DE SPECTACLES AU CROCHETAN

RAPPORT DU JURY

Le jury est composé de :

Président : M. Bernard ATTINGER, architecte cantonal à Sion

Membres : • M. Jacques BERT, directeur technique du CDL
à Vidy

• M. Fonso BOSCHETTI, architecte FAS-SIA
à Epalinges

M. André CHERVAZ, conseiller municipal à Monthey

M. Gilles DAGNAUX, architecte à Thonon-Les-Bains

• M. Ami DELALOYE, architecte SIA-FUS à Martigny

M. Jean DELMONTE, conseiller municipal à Monthey

• M. René FROIDEVAUX, architecte FAS-SIA à Lausanne

Mme Marianne REY-BELLET, conseillère municipale
à Monthey

Suppléants : • M. Louis-Philippe AMIGUET, architecte ETS-UTS
à Lausanne

M. Philippe BOISSARD, conseiller municipal
à Monthey

M. Louis DELEART, directeur de la Maison des Arts
et Loisirs à Thonon-Les-Bains

M. Michel VOILLAT, architecte EPFL à Martigny

81.

Le jury a siégé les 4, 5 et 10 novembre 1982 à la salle des Gouverneurs du Château de Monthey, pour délibérer, juger et classer les dix-huit projets concourant pour l'objet cité en marge, ainsi que recommander au maître de l'ouvrage celui dont l'étude doit être poursuivie en vue de la réalisation.

Les dix-huit projets ont tous été rendus dans les délais et admis au jugement.

Le service d'édilité et d'urbanisme de la commune de Monthey a procédé à une analyse préliminaire portant sur le contrôle des documents fournis, ainsi que sur le respect du règlement et du programme. Le rapport d'analyse préliminaire a été commenté et remis au président du jury.

Le contrôle préliminaire et l'examen du jury, vu sous l'angle du respect des directives, ont permis de constater que des projets dérogeaient au programme en certaines exigences mineures.

Il décide cependant d'éliminer de la répartition des prix, le projet No 636216, conformément à la norme SIA No 152, article 43, alinéa 2, qui s'écarte des dispositions du programme sur des points essentiels.

(Voir analyse du projet, page No 9)

Liste des projets

No 1 : 081251	No 7 : 615107	No 13 : 822112
2 : 123123	8 : 624336	14 : 831210
3 : 170915	9 : 636216	15 : 847591
4 : 188751	10 : 676359	16 : 921743
5 : 502436	11 : 715934	17 : 929012
6 : 511117	12 : 717171	18 : 952295

Après avoir procédé à une visite du terrain mis à disposition des concurrents, le jury a fait un examen général, puis a analysé, d'une manière détaillée, les projets selon les éléments d'appréciation suivants :

- respect du programme, conception générale, fonctionnement et exploitation ;
- économie générale du projet ;
- expression, langage architectural ;
- reconnaissance du lieu, insertion dans le tissu urbain et rapport avec le site ;
- caractère et atmosphère des lieux.

Le jury constate que, de manière générale, des solutions satisfaisantes ont été apportées au problème posé, difficile, dans sa relation à la ville, son implantation et dans la valeur d'ins-titution à formuler.

PREMIER TOUR

Malgré certaines qualités de détail, les projets suivants ont été éliminés en raison de plusieurs insuffisances de fonctionnement et de relations avec l'environnement.

Numéros 3 : 17 09 15

17 : 92 90 12

DEUXIEME TOUR

Le jury procède à un nouvel examen de tous les projets en portant son attention sur l'ensemble des critères définis ci-dessus.

Il met en évidence les qualités de prise de possession du lieu, la cohérence des aspects formels et fonctionnels. Il constate qu'une série de projets, tout en répondant au problème posé ne propose pas une solution suffisamment convaincante pour être retenue, parce qu'ils contiennent certaines lacunes dans le fonctionnement, dans l'expression architecturale et dans la mise en valeur du site.

Les projets suivants ont été écartés :

Numéros	1 : 08 12 51	Numéros	12 : 71 71 71
	7 : 61 51 07		13 : 82 21 12
	8 : 62 43 36		16 : 92 17 43
	11 : 71 59 34		18 : 95 22 95

TROISIEME TOUR

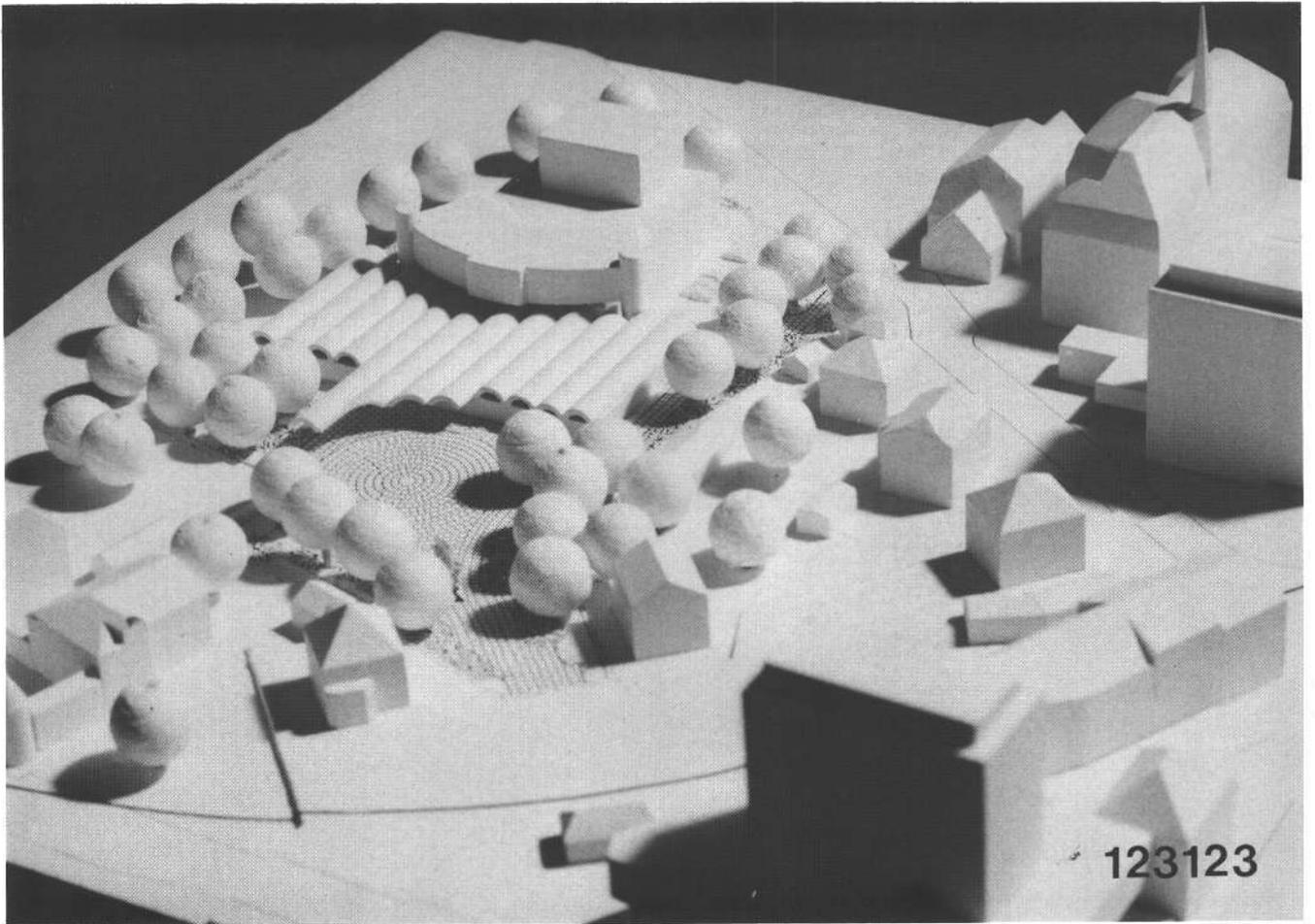
A ce stade du jugement 8 projets restent en lice pour le 3ème tour. Il s'agit des projets :

Numéros	2 : 12 31 22	Numéros	9 : 63 61 16
	4 : 18 87 51		10 : 67 63 59
	5 : 50 24 36		14 : 83 12 10
	6 : 51 11 17		15 : 84 75 91

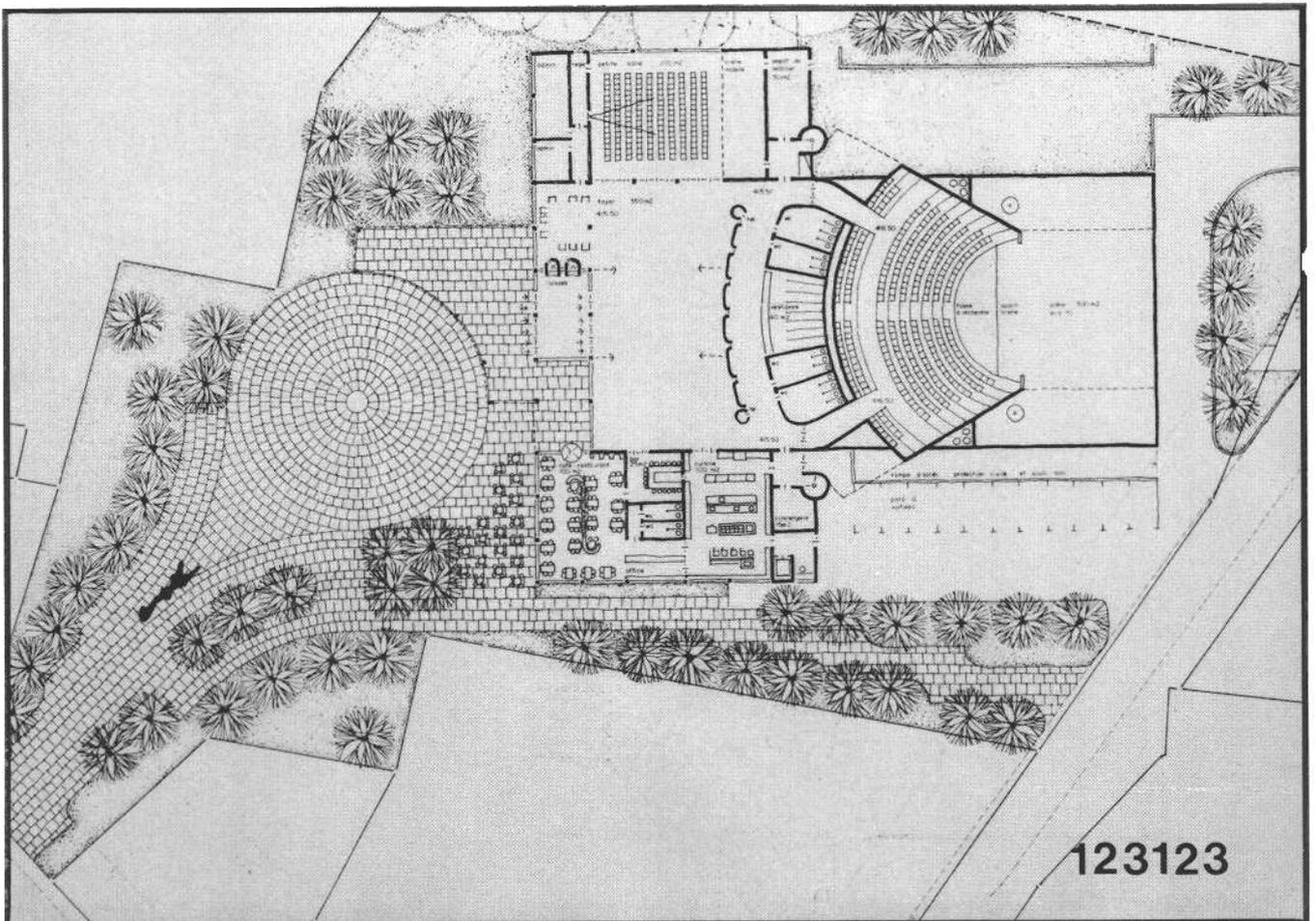
Le jury décide alors de reprendre les éléments d'appréciation avec des exigences plus grandes, et propose une critique plus étoffée du discours architectural.

La critique est structurée en 3 points essentiels :

- 1.- Réponse au programme au point de vue quantitatif.
- 2.- Exploitation du théâtre au point de vue qualitatif.
- 3.- Rattachement : à la ville. Langage et expression architecturale. Atmosphère des lieux.



123123



123123

PROJET No 2 (12 31 22)

Cube : 24992 m3 SIA

- 1.- La réponse au programme est satisfaisante mais minimaliste.
- 2.- Bien que la pente soit correcte, le rapport scène-salle est insatisfaisant de par la largeur de la salle et par la rupture de niveau en plafond.

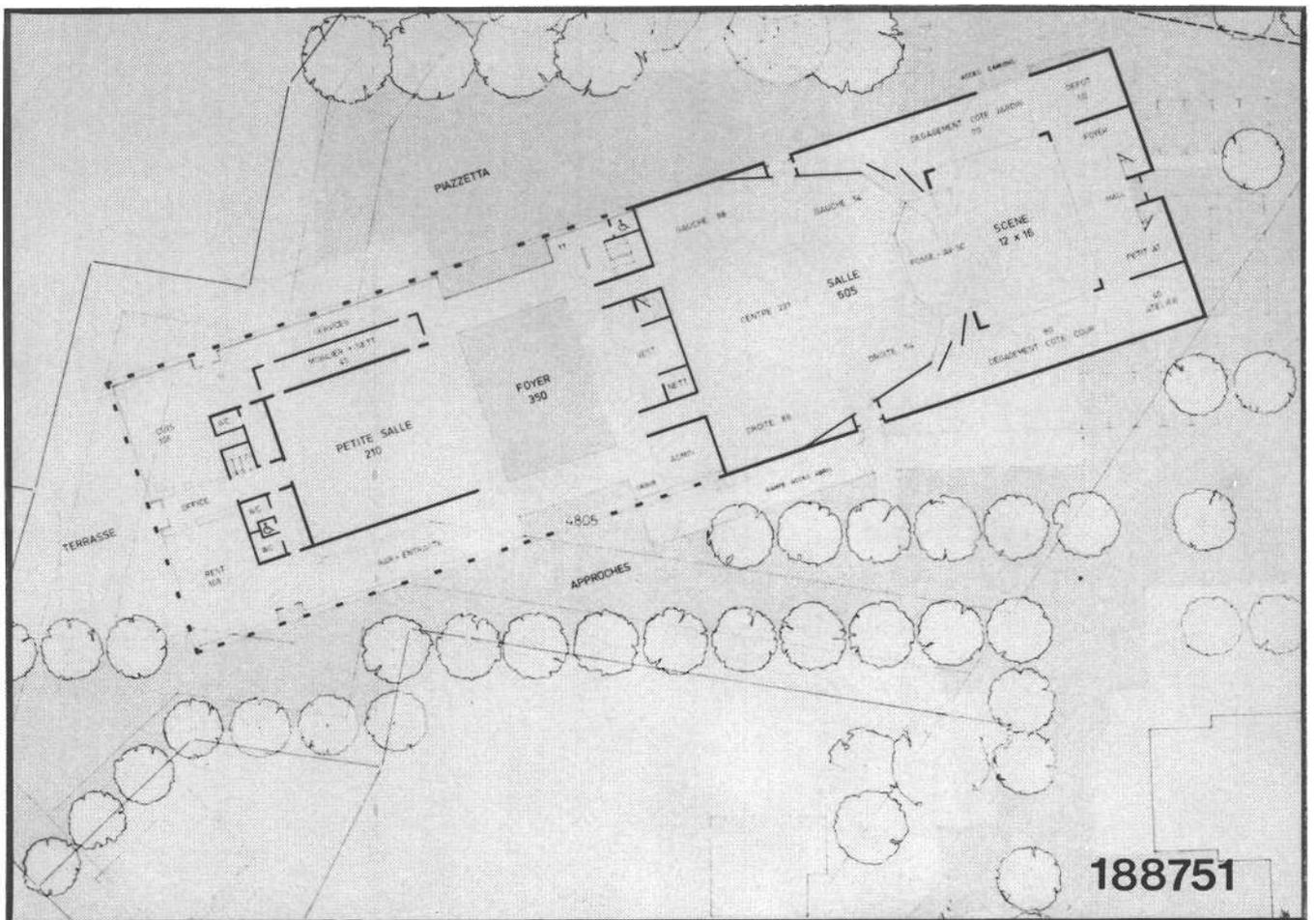
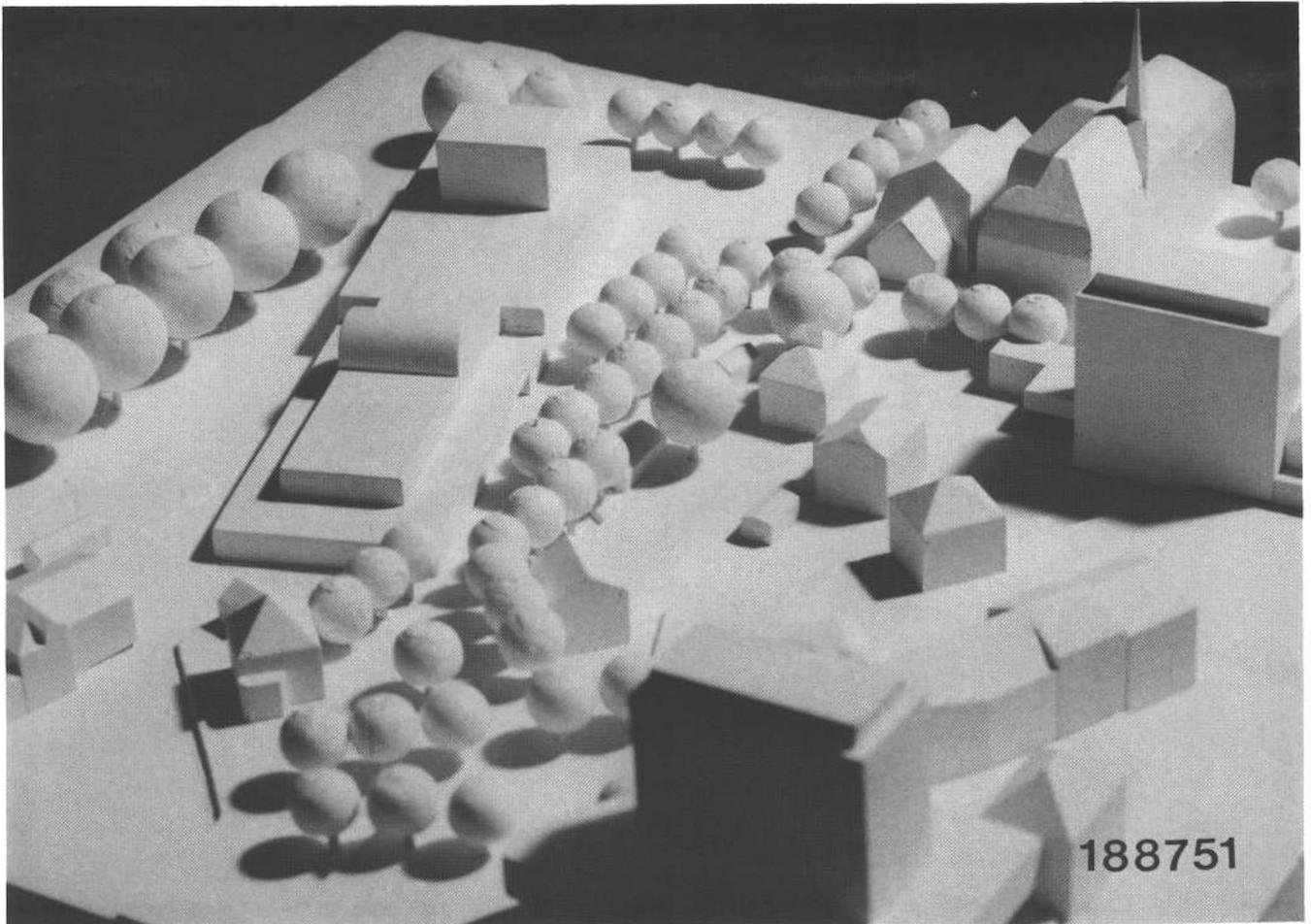
ambigu
Il serait, d'autre part, nécessaire de revoir la répartition des sièges, le nombre de places de bonne visibilité étant relativement faible.

La pente est bonne, mais le replat intermédiaire ne s'accompagne pas d'une compensation de hauteur pour maintenir une bonne visibilité. Celui-ci est cependant intéressant pour établir une séparation possible de la grande salle.

La rupture au niveau du plafond technique se situe en un point critique : elle engendre spatialement et phoniquement un clivage de la salle. Les possibilités d'équipement sont bonnes.

On peut déplorer que la scène soit pas dotée de dégagements lointains.

- 3.- L'organisation, si elle est correcte, ne transcende pas la fonction. Le double langage est cohérent, sans plus, mais comprend beaucoup d'artifices pour parvenir à ses fins : expression de l'entrée, ambiguïté de l'expression du volume de la grande salle extrait du corps principal...



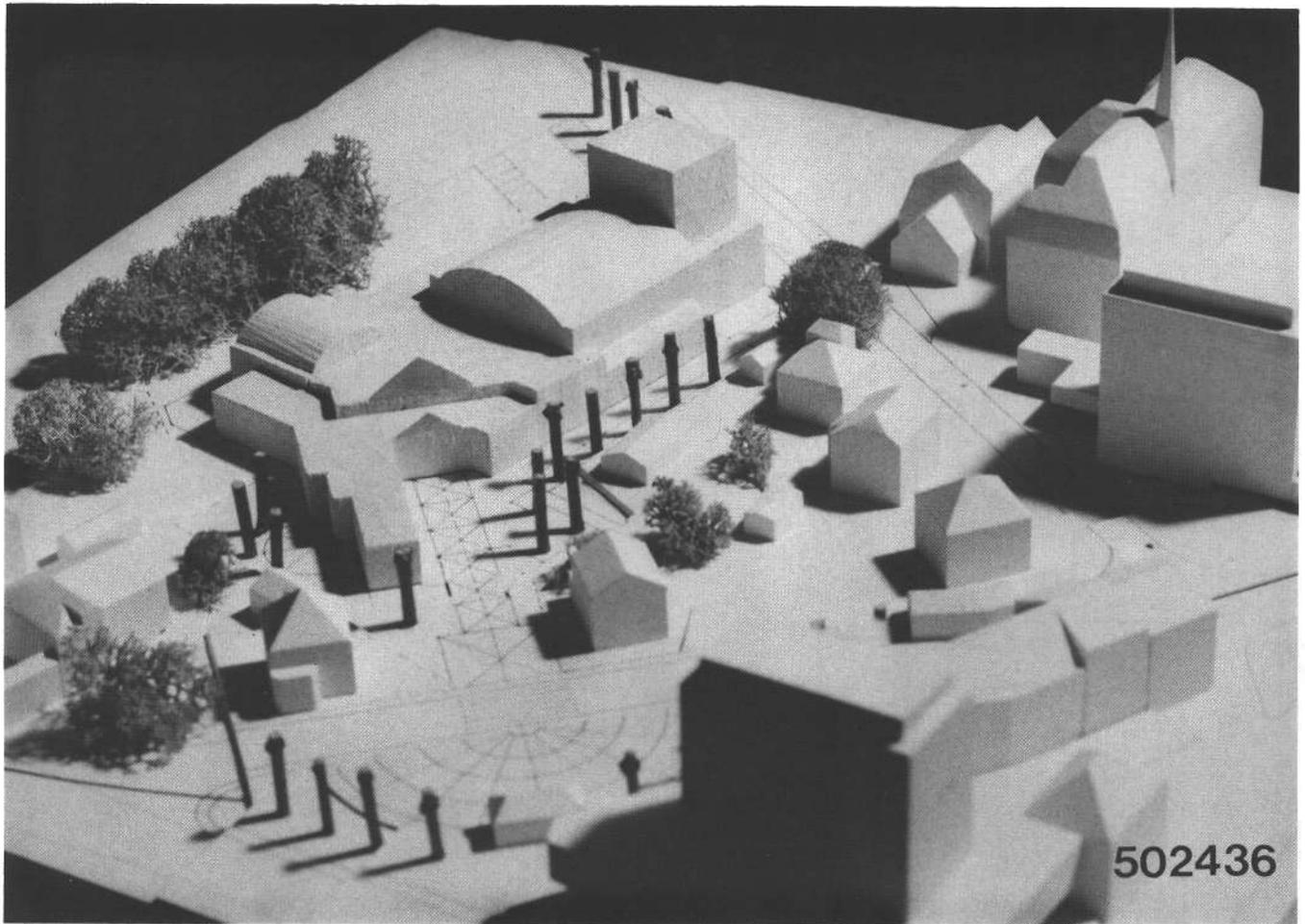
L'occupation du terrain est bonne, l'introduction d'une place dans le périmètre pourrait être intéressante. Les volumes sont clairement exprimés dans des rapports simples forme-fonction, mais on peut déplorer l'absence de concepts recouvrant le parti. Le projet réalise un théâtre dans un jardin, il n'est pas le théâtre dans la ville.

PROJET No 4 (18 87 51)

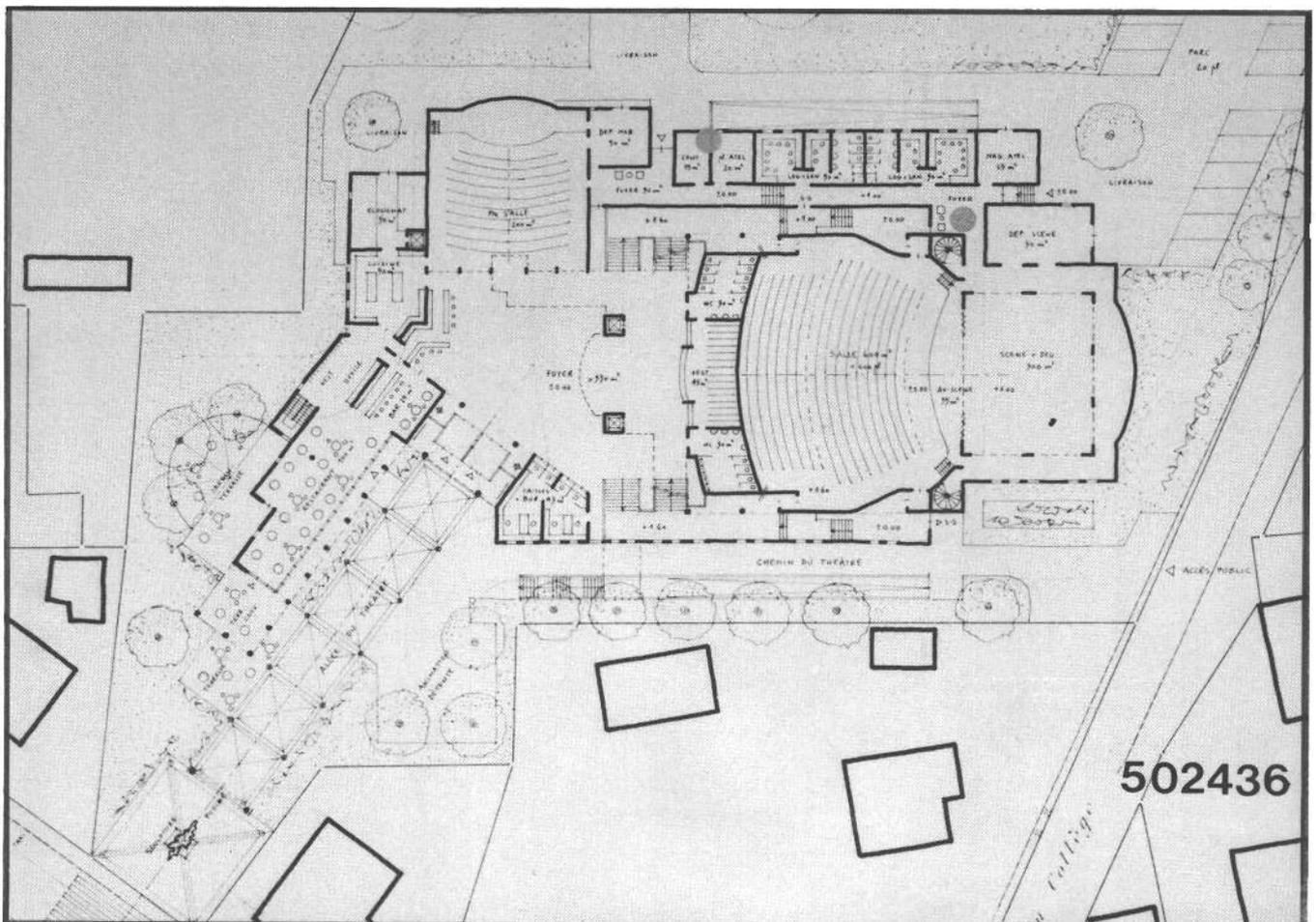
Cube : 25780 m3 SIA

- 1.- La réponse au programme est satisfaisante dans l'ensemble.
- 2.- Le rapport scène-salle est insatisfaisant (plan-coupe-fosse d'orchestre et avant-scène). La salle - trop basse - comprend une distribution des places peu heureuses. La scène est prétentieuse relativement à la vocation de spectacles d'accueil de la commission culturelle de Monthey.

Les dégagements de scène sont trop importants. Les possibilités d'aménagements techniques au plafond sont insuffisants. La liaison technique entre la petite salle et l'équipement de scène est absente. La petite salle est bien ouverte sur le foyer.
- 3.- Le parti, d'apparence franc et séduisant, résiste mal à l'analyse. Le geste volontaire - en masse, en expression - ne rompt pas avec le tissu urbain, pas plus qu'il ne met en relation deux pôles urbains comme il aime à le suggérer. Les axes définis sont arbitraires dans ce tissu. Le projet, objet pour lui-même, occupe le terrain au maximum sans le mettre en valeur. Les vides ainsi créés sont de peu d'intérêt.



502436



502436

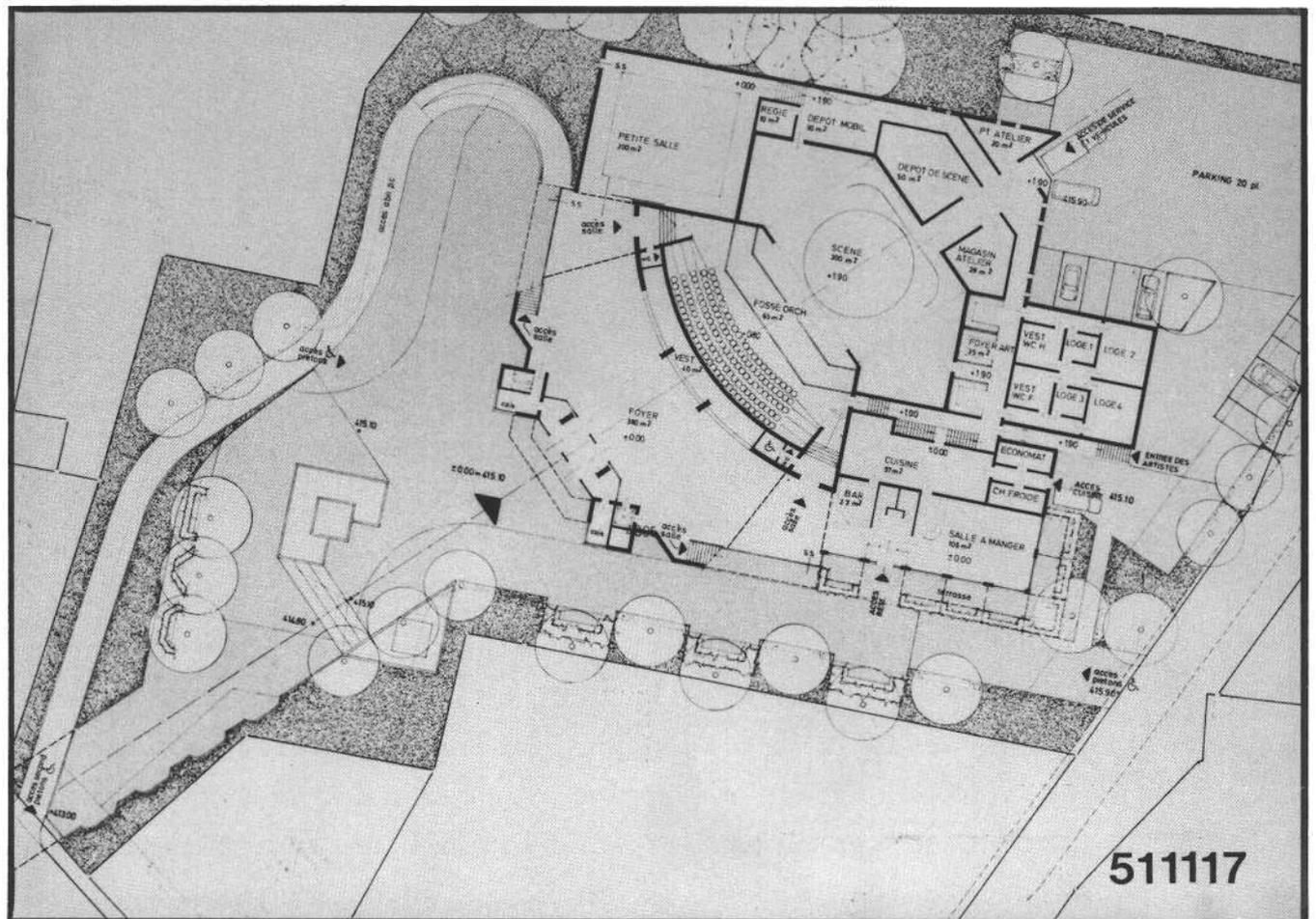
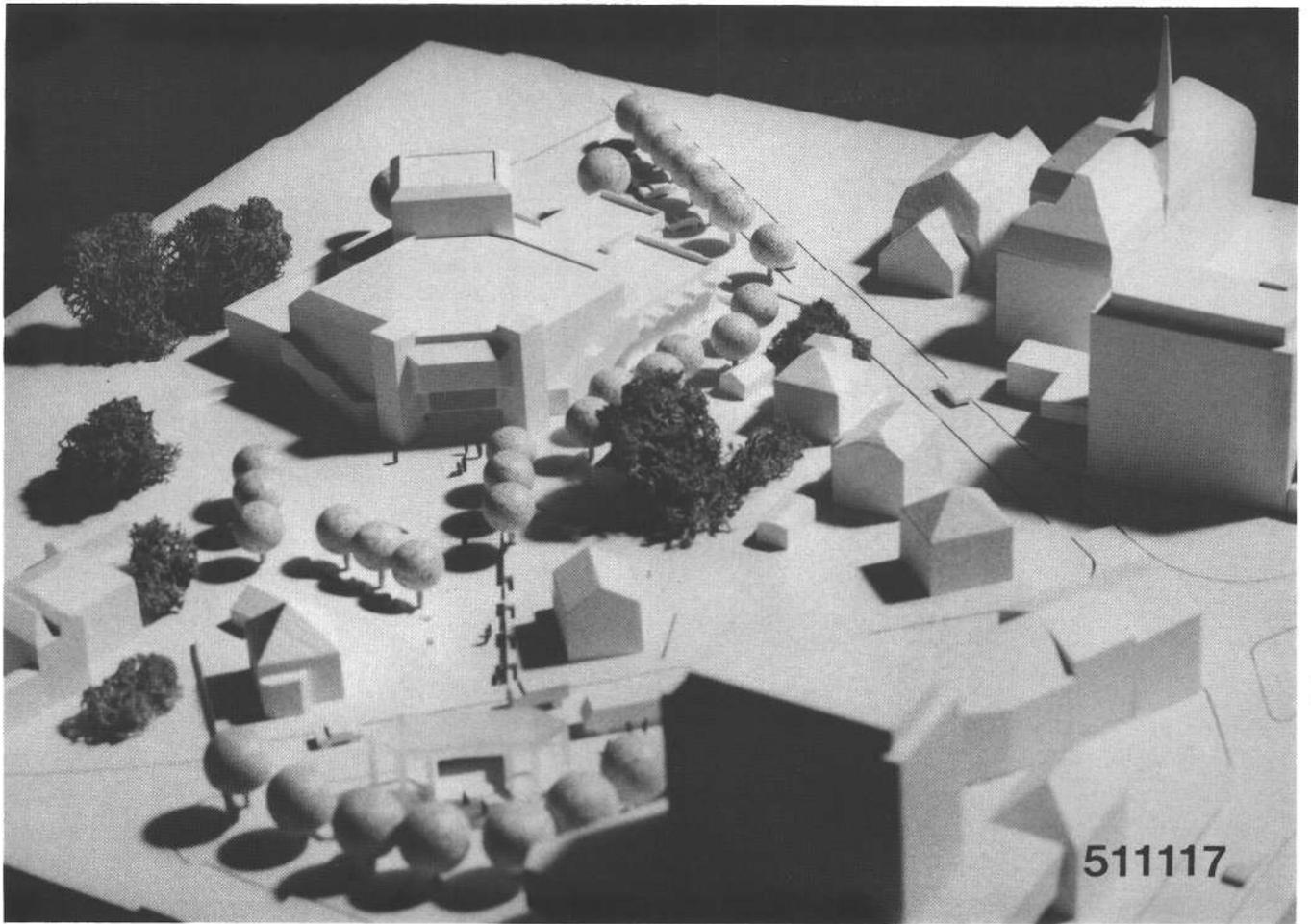
L'horizontalité du projet ne laisse pas émerger le lieu de spectacles comme élément majeur. L'emphase donnée sur le foyer, la valeur - signe de la verrière sont nécessaires pour signaler une entrée difficile. L'accès en tangence, sur un angle, est peu clair et peu convaincant et ne peut assumer le rôle de préparation à l'évènement urbain qui se pose ici.

Malgré les lacunes citées, le projet propose un concept et un modèle d'organisation intéressants.

PROJET No 5 (50 24 36)

Cube : 27870 m3 SIA

- 1.- Dans l'ensemble le respect du programme est satisfaisant.
- 2.- Le rapport scène-salle est correct, mais la pente insuffisante. L'avant-scène et la fosse d'orchestre sont mal traitées, les possibilités d'équipement sont bonnes, de même que les liaisons scène-plateau, scène-loges. Le foyer des artistes est insatisfaisant de même que la liaison régie-scène. Les dégagements latéraux sont faibles.
- 3.- Le projet, s'il fonctionne, présente par une structure peu affirmée une reconstruction morcellée dans un tissu hétérogène. L'occupation du terrain est correcte, mais les relations, aux éléments forts du site, les vides réalisés présentent peu de qualités. L'expression des façades, si elle ne fait pas l'unanimité laisse entrevoir des fragments d'imagerie poétique des paysages industriels... Décision ou ironie, le projet propose-t-il la reconstruction d'une usine immédiatement récupérée, réhabilitée pour recevoir le lieu du spectacle ? Par ailleurs, le manque de rigueur dans la structure des volumes (restaurant et annexes) est en contradiction avec la volonté d'apparement au paysage industriel.



Le projet comprend nombre de faiblesses d'expression, notamment la structure forte du lieu de spectacles tout-de-suite anéantie par un discours à contre-sens au niveau du plafond technique et phonique.

PROJET No 6 (51 11 17)

Cube : 28436 m3 SIA

- 1.- Le projet offre une bonne réponse au programme.
- 2.- La salle est bonne dans sa pente, sa direction et ses dimensions. Elle comprend un optimum de places de bonne visibilité. L'extension sur les dégagements est possible et bien comptée.
Les possibilités d'équipements - régie, plafond technique, fosse - sont bonnes, les distributions sur le plan technique le sont aussi.
Le foyer sous salle, résiduel, ne crée pas un rapport de qualité avec la salle. D'autre part, les accès au niveau supérieur sont étriqués. Le foyer reste limité strictement dans sa fonction de distribution et de service :
il n'est ni l'espace d'accueil demandé, ni le lieu de préparation au spectacle. La petite salle ne s'ouvre pas suffisamment sur le foyer.
- 3.- L'implantation est bonne, maîtrise assez bien les distances à l'environnement, mais la relation à la ville n'est pas clairement exprimée.

Le projet comporte quelques ambiguïtés :

- clivage entre l'expressionnisme du théâtre, son foyer et le fonctionnalisme primaire des services et du restaurant qui engendrent des prolongements extérieurs résiduels
- clivage entre l'expression accusée des masses du théâtre et le système de mécanismes de ramollissement : dispositif de corrections optiques par la cassure systématique des angles, fausses toitures plates...

Le portique extérieur, le passage souterrain sont des moyens disproportionnés par rapport au site.

PROJET No 9 (63 62 16)

Cube : 34467 m3 SIA

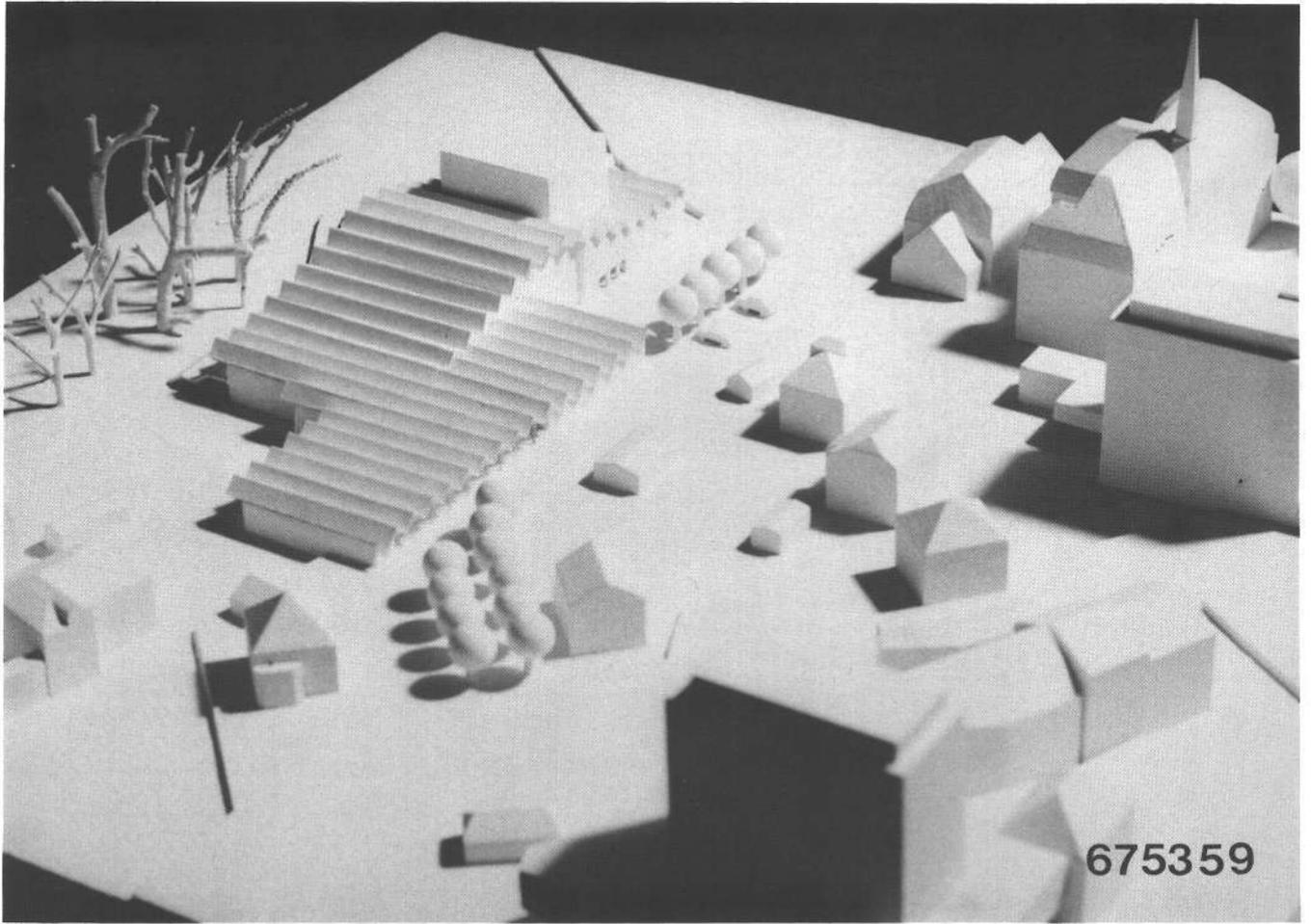
1.- Le programme demande une salle de 600 m² avec 500 places confortables + extension possible sur dégagements ; le projet pour un volume conséquent propose une salle d'environ 400 places confortables sur une surface de moins de 500 m².

Le foyer y c. le bar sont par contre très généreux. S'il est possible de résoudre le dimensionnement de la petite salle, il est constaté l'impossibilité pour la grande salle d'accueillir - confortablement - les 500 places avec l'extension demandée sans modifications importantes.

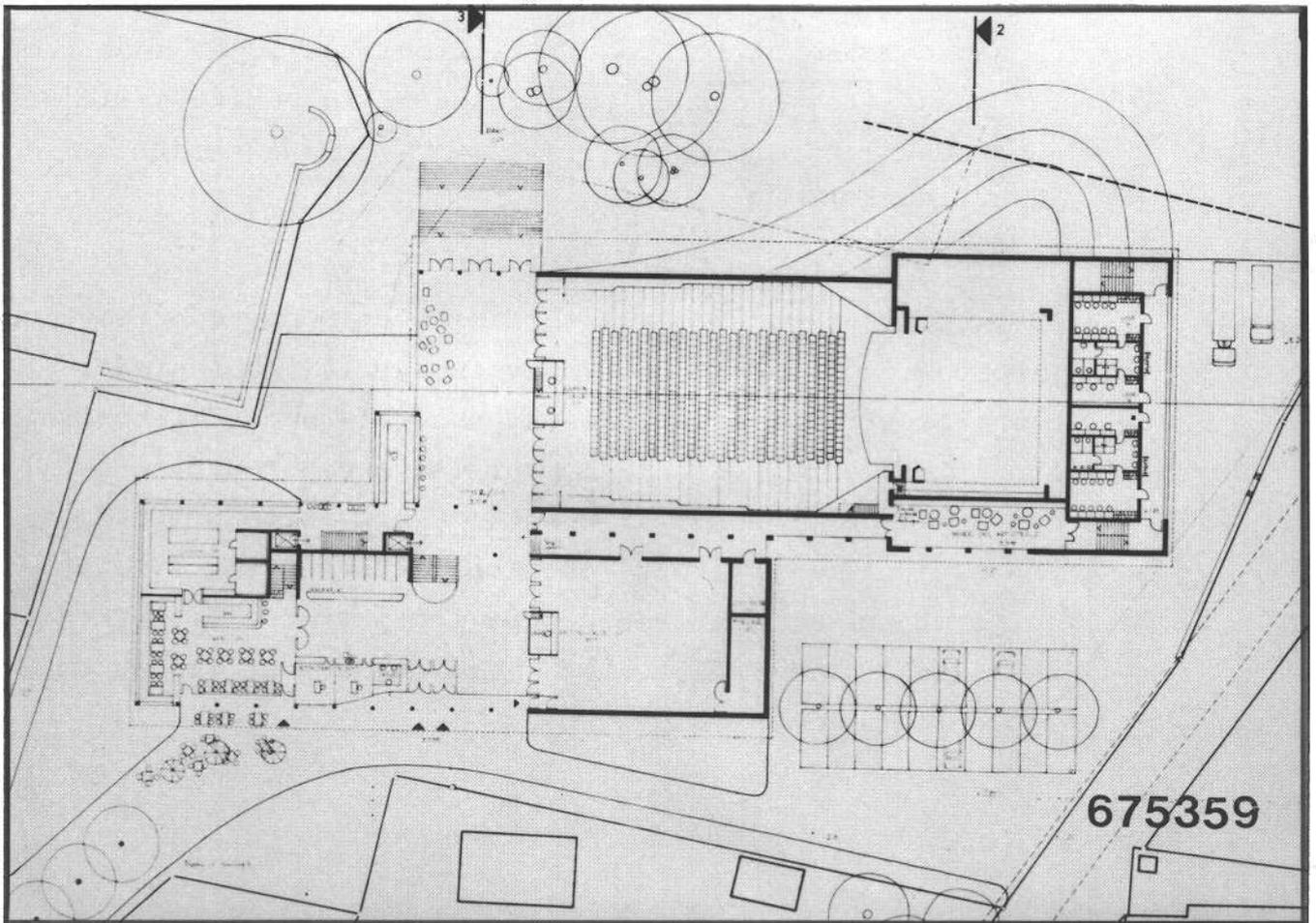
Par ce constat de non-respect du programme en des éléments qu'il considère comme essentiels, le jury décide d'éliminer le projet de la répartition des prix conformément à la norme SIA 152, article 43, alinéa 2 ; il l'admet cependant au jugement.

D'autre part, d'autres surfaces demandées telle que la petite salle ne sont pas conformes (140 m² au lieu de 200 m²). Le restaurant présente des difficultés d'exploitation : il est orienté sur un site peu favorable compensé par des prolongements extérieurs appropriés. La proposition de liaison restaurant - bar - foyer n'est pas conforme au programme mais intéressante et conséquente au parti.

- 2.- Le rapport scène - salle est perturbé par une embrasure de plus de 6 m., à la hauteur du cadre de scène, "trou" difficile à combler par l'acteur et pour l'éclairage. La pente est bonne mais le replat intermédiaire ne s'accompagne pas de la compensation de hauteur pour conserver une excellente visibilité. Les possibilités d'équipements sont insuffisantes au niveau du plafond technique et difficilement compatibles avec le parti architectural. La fosse d'orchestre présente d'intéressantes possibilités d'utilisation. Les loges sont trop éloignées. Les liaisons techniques à la petite salle sont absentes, l'ouverture du foyer sur la petite salle est insuffisante.
- 3.- Le projet est salué comme réflexion et comme contribution importantes au débat contemporain sur la "modernité". L'architecture douce proposée, ses références historiques sensibles, réalisent pleinement l'événement urbain qu'il est appelé à devenir. Il constitue une forte prise de possession du territoire en architecturant toute la parcelle et en débordant même pour redonner une signification nouvelle à tout l'ilot. Les vides créés sont riches en appropriations.



675359



675359

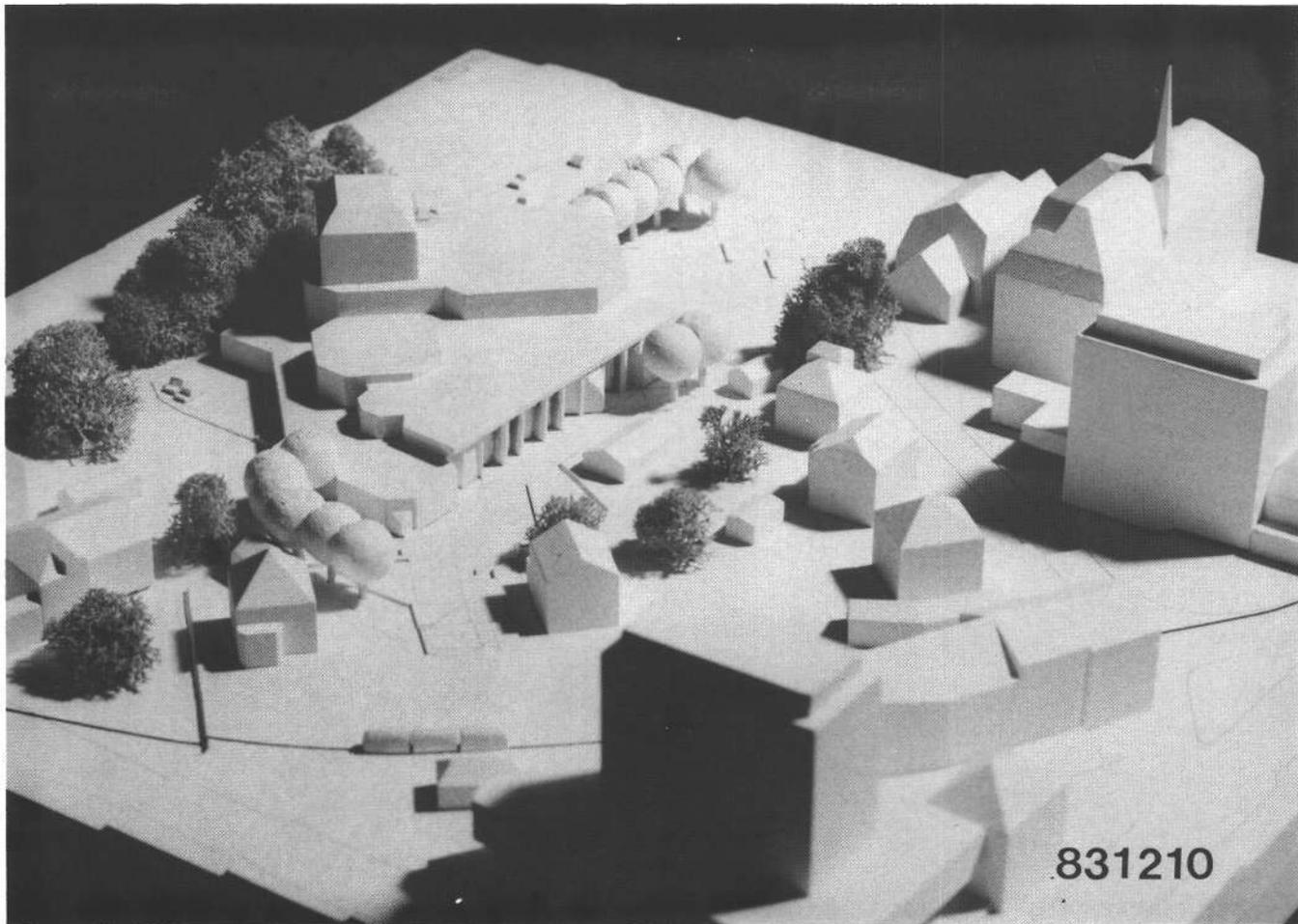
Le projet présente une charge d'isolement forte et regrette peut-être de n'avoir pu s'éloigner davantage - derrière l'écran d'arbres ? Ceci apparaît encore plus évident par la vision prospective dénommée reconstruction du site, 2.

L'accès oblique constitue un temps de préparation et simultanément, le cordon ombilical qui le rattache à la ville. Le geste théâtral du foyer, sa coupe élaborée, sa dimension, constituent le lieu de la transformation du citoyen en acteur puis en spectateur. Le projet, s'il transcende la fonction, s'il domine et exploite ses références, s'il joue sur la symbolique évidente du cercle - pour le lieu du spectacle - réalise une certaine dose de sacrifices (au niveau du programme) pour se conformer au modèle. Ici réside la force du projet, mais aussi ses faiblesses.

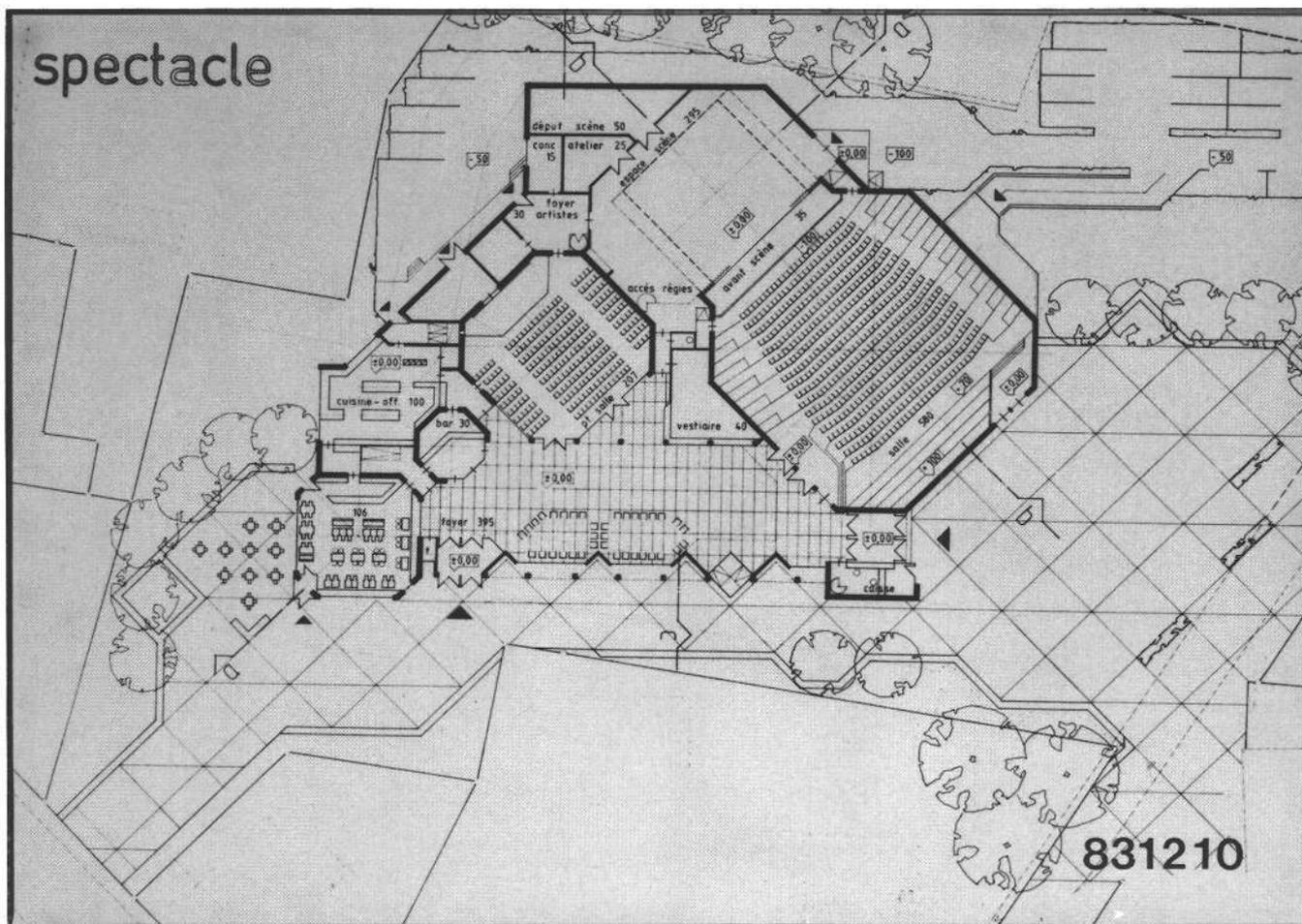
PROJET No 10 (67 53 59)

Cube : 32215 m3 SIA

- 1.- La réponse au programme est satisfaisante dans l'ensemble, sans incompatibilité notoire.
- 2.- Le rapport scène-salle est correct en plan, mais la pente trop faible. Les possibilités d'équipements sont bonnes, les distributions techniques le sont aussi. Il existe la possibilité de séparer les fonctionnements de la grande et de la petite salle.



831210



spectacle

831210

Le foyer, qualitativement peu exploitable, se prête mal à l'accueil. D'autre part, il présente des faiblesses de relations entre les divers éléments qu'il doit réunir, notamment la petite salle ne s'ouvre pas directement sur celui-ci.

- 3.- L'expression est cohérente, mais banale, vide de signification et, contrairement à ce qui est dit, sans relation à l'environnement bâti et à la ville. Le projet ne présente donc pas les capacités de s'affirmer comme événement urbain, centre culturel en tant qu'institution.

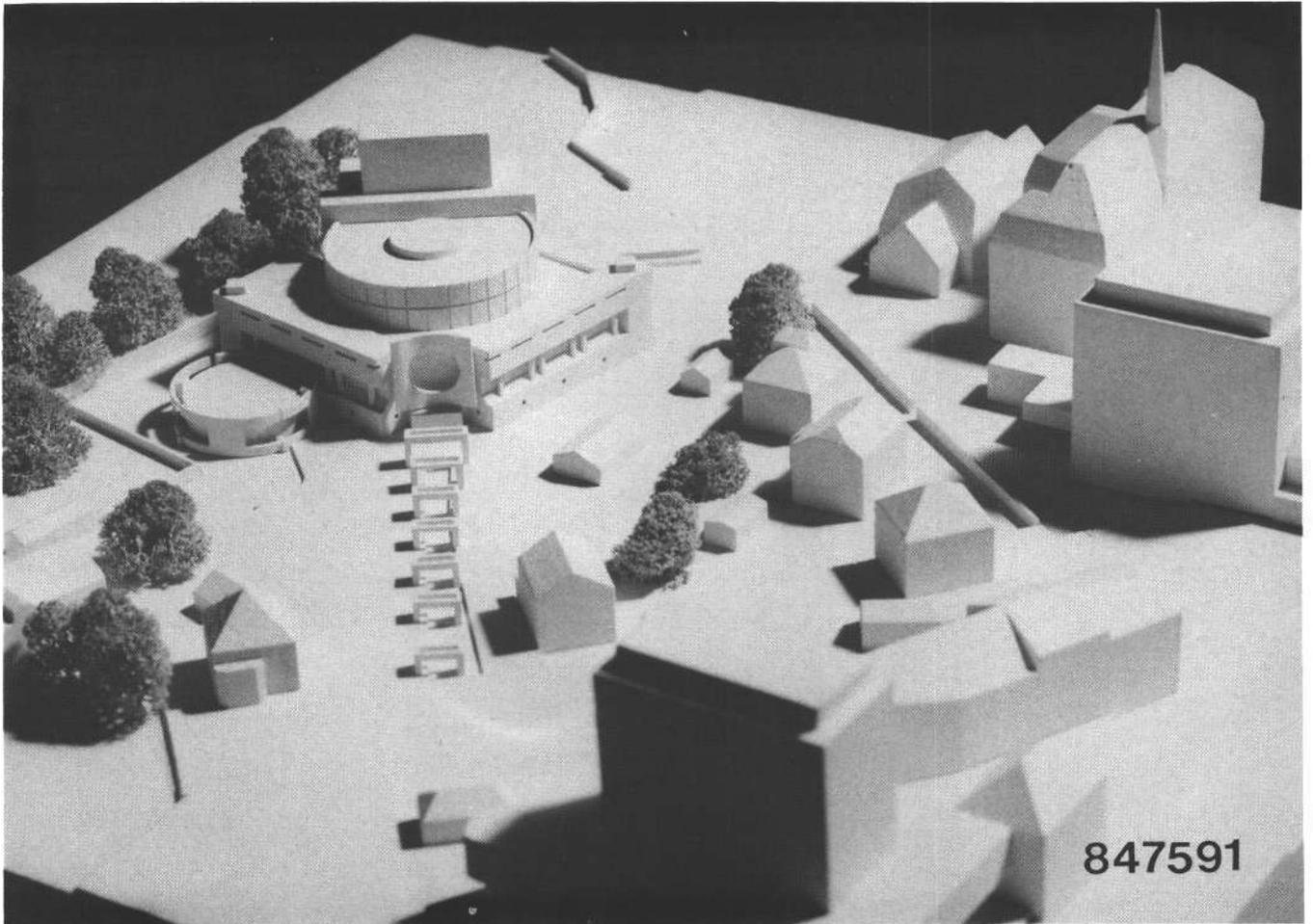
L'implantation, l'occupation maximale du terrain laissent des ouvertures, des vides possibles, mais de qualité quelconque. L'accès est étriqué, peu affirmé et de situation peu heureuse. La sortie arrière sur les arbres s'affirme comme entrée inversée !

Les espaces intérieurs n'ont pas la qualité, ni le pouvoir de suggestion du lieu de spectacle.

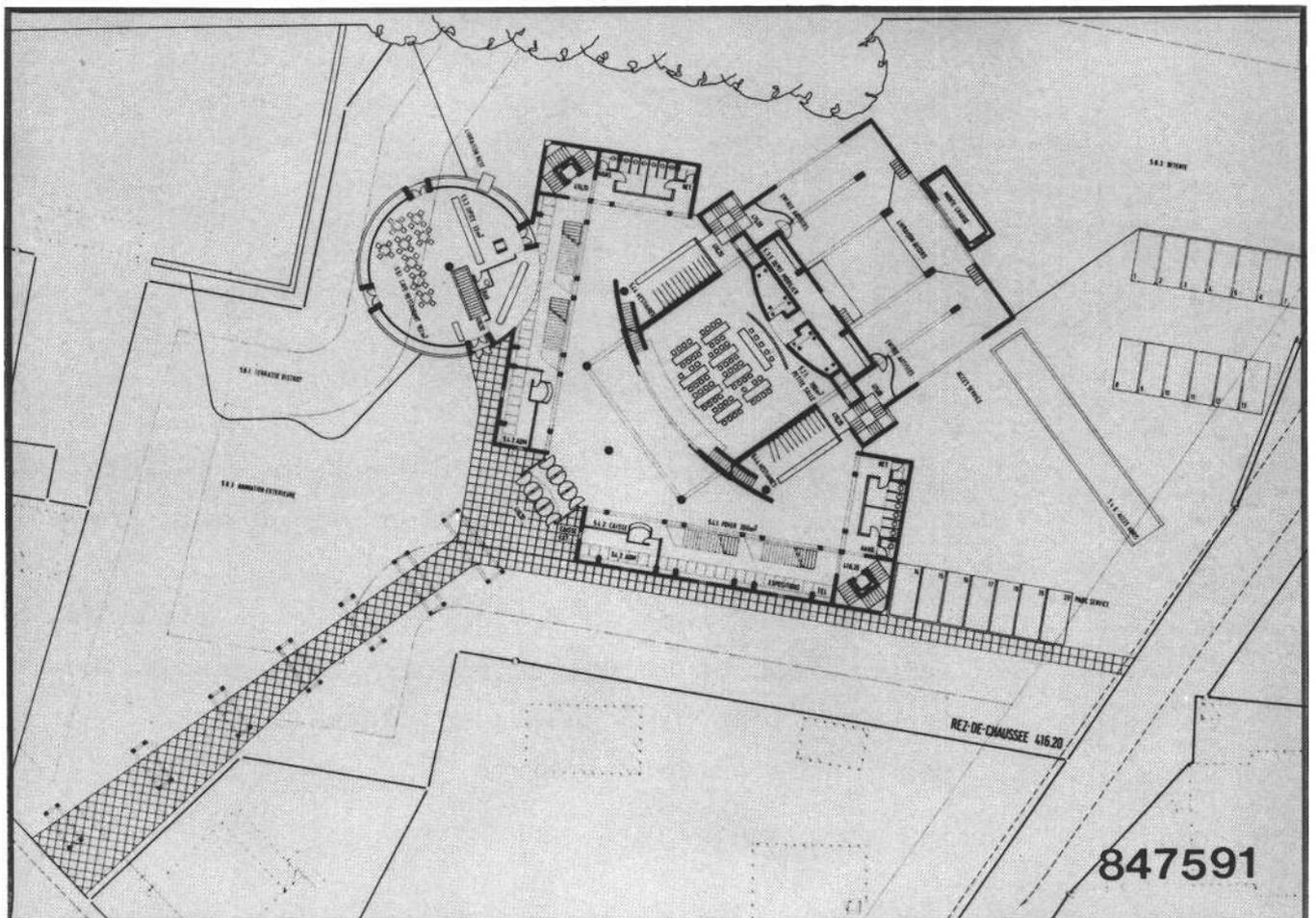
PROJET No 14 (83 12 10)

Cube : 28120 m3 SIA

- 1.- La réponse au programme est dans l'ensemble satisfaisante ; par contre, le dispositif d'entrée ne peut convenir.
- 2.- Dans l'ensemble, nous sommes en présence de lieux qui pourraient "fonctionner". Le rapport scène-salle, bon en plan, ne l'est plus en coupe (pente faible). L'extension demandée est aisée.



847591



847591

Les possibilités d'équipement existent. Le foyer des artistes est bien situé ; l'accès aux loges, de même que les dégagements de scène sont insatisfaisants. Les services des deux salles sont communs et fonctionnent.

Le foyer, étroit et découpé, s'il remplit dans une moindre mesure sa fonction de distribution n'a pas les qualités d'accueil demandée.

- 3.- Le projet, ramassé, propose une juxtaposition de masses n'ayant de cohérence que par les relations de fonctionnement.

L'insuffisance de structure ne permet pas de rattacher l'objet à la ville. Le problème des accès n'est pas résolu. Les aménagements extérieurs sont des espaces résiduels présentant peu de qualités.

PROJET No 15 (84 75 91)

Cube : 28122 m3 SIA

- 1.- La réponse au programme est satisfaisante. Il s'agit du seul projet présentant une superposition de la petite et de la grande salle ; il en résulte une densification extrême du projet qui a pour effet la mise en oeuvre de nombreux moyens de distribution verticale.
- 2.- Le rapport scène-salle est bon. Le nombre de 500 places confortables est atteint, par contre, les possibilités d'extension sont limitées. Les places sont de bonne visibilité.

Les possibilités d'équipement sont bonnes ; la régie est trop haute. Les loges sont d'accès correct, de même que les autres liaisons techniques.

Le monte-charge constitue un handicap pour un théâtre d'accueil mais le couvert proposé compense dans une moindre mesure cet inconvénient.

La petite salle est bonne et présente de plus des possibilités intéressantes d'appropriation en relation avec le foyer ; il est possible de l'isoler clairement de l'exploitation de la grande salle.

3.- La densification du projet, partant sa force, sa hauteur, sont autant d'éléments qui réalisent l'événement urbain et permettent de l'insérer dans la ville.

L'occupation du terrain, judicieux en fond de parcelle construit à la fois un pôle faisant front à la ville et un écran au tissu suburbain. Par le respect du lieu et en composant avec celui-ci, il met en valeur les éléments forts du site et s'accommode de peu de moyens pour y parvenir.

Le projet, dominé par une composition diagonale, axe du rattachement à la ville, permet un accès subtil préparé par un double langage de pavements et de portiques suggérant des choix possibles.

Le restaurant - appendice, de même qu'il met en valeur le site lui correspondant, est mis en valeur par ce site, pénètre la structure, s'en détache pour mieux s'y lier...

Les fonctions sont habilement transmutes dans une structure forte : le cercle comme archétype inscrit dans un carré.

Ce cercle suggéré en foyer, établit le rappel de la grande salle de même qu'il y conduit... Le foyer théâtralisé, appelé à recouvrir les éléments dynamiques du programme, permet la transformation du spectateur en visiteur - acteur.

CLASSEMENT DES PROJETS

Après avoir passé en revue l'ensemble des projets au sens de l'art. 45, al. 2, le jury décide à l'unanimité d'attribuer le 1er prix au projet No 15 84 75 91

La suite du classement se fait à la majorité des membres du jury et s'établit comme suit :

2ème rang	projet No 6	51 11 17
3ème rang	projet No 2	12 31 23
4ème rang	projet No 5	50 24 36
5ème rang	projet No 4	18 87 51
6ème rang	projet No 14	83 12 10
7ème rang	projet No 10	67 63 59

Le jury décide d'attribuer 7 prix et de répartir comme suit la somme de Fr. 55'000.-- (cinquante-cinq mille) mis à sa disposition :

1er prix	projet No 15	84 75 91	Fr. 18'000.--
2ème prix	projet No 6	51 11 17	Fr. 10'000.--
3ème prix	projet No 2	12 31 23	Fr. 9'000.--
4ème prix	projet No 5	50 24 36	Fr. 6'000.--
5ème prix	projet No 4	18 87 51	Fr. 5'000.--
6ème prix	projet No 14	83 12 10	Fr. 4'000.--
7ème prix	projet No 10	67 63 59	Fr. 3'000.--

Le jury décide d'autre part, d'acheter le projet 63 62 16 pour souligner ses remarquables qualités.

Il lui attribue la totalité de la somme prévue à cet effet, soit Fr. 15'000.--.

Remarques et recommandations du jury

Le jury constate que la participation à ce concours a été importante et que la qualité moyenne des projets est élevée, malgré la complexité du programme et l'exiguïté du terrain, des propositions très variées ont été présentées. Elles ont permis au jury d'effectuer un véritable choix. Le jury félicite et remercie les concurrents de cet effort remarquable.

Le jury déclare que la qualité du projet 84 75 91, premier prix, justifie l'attribution du mandat pour la poursuite des études à son auteur.

Etabli à Monthey, le 10 novembre 1982

Le jury :

Président :

Bernard ATTINGER

..........

Membres :

Jacques BERT

Fonso BOSCHETTI

André CHERVAZ

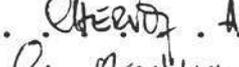
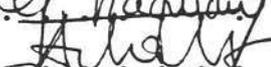
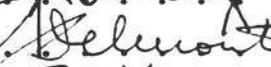
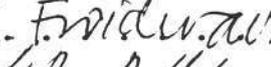
Gilles DAGNAUX

Ami DELALOYE

Jean DELMONTE

René FROIDEVAUX

Marianne REY-BELLET

..........
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

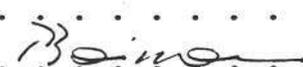
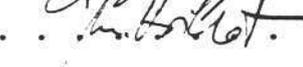
Suppléants :

Louis-Philippe AMIGUET

Philippe BOISSARD

Louis DELEART

Michel VOILLAT

..........
.....
.....
.....

Expo Norway 7 -

same as July 69 to 17h.

Expo Italia de 13 - 22

same as July 17 to 17h.

CONCOURS D'ARCHITECTURE

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPECTACLES A MONTHEY

L'ouverture des enveloppes fait connaître les noms suivants :

Projets

<u>No</u>	<u>Devises</u>	<u>Prix</u>	
15	84 75 91	•1er	<u>GROBETY Jean-Luc</u> , arch.EPFZ à Fribourg Collaborateur : <u>ANDREY Raoul</u> , arch.EPFZ
6	51 11 17	•2ème	BUGNA Arthur , arch.FAS-SIA à Genève Collaborateur : <u>BUGNA Jacques</u> , arch.
2	12 31 23	••3ème	<u>MORISOD P. & FURRER Ed.</u> , arch.EPFL/FAS/SIA à Sion
5	50 24 36	••4ème	MEMBREZ G. & BONVIN P.-M. , arch.EPFZ.SIA à Sion
4	18 87 51	••5ème	<u>MEYER Chs.-A. & BAECHLER P. & JORDAN R.</u> arch. EPFZ-SIA-FSAI, urb.FUS, arch.SIA- FSAI + urb. FUS à Sion
14	83 12 10	••6ème	<u>SNEIDERS Nico & ZIMMERMANN Jean-Marc</u> , arch. FSAI-UTS à Monthey
10	67 63 59	••7ème	<u>GAY Roland</u> , arch.EPFZ-SIA à Choëx
9	63 62 16	•achat	<u>MANGEAT Vincent</u> , arch.EPFL-FAS/SIA à Nyon Collaborateurs : BOUJOL Bernard, arch.REG BRUNO Valentino, BLONDEL Eric CHAPPUIS Jacky MONTANET Elisabeth CHARRIERE Nicole BOSCARDIN Angelo DASSIO Jean-Marc

P r o j e t s

<u>No</u>	<u>Devises</u>	<u>Auteurs</u>
1	08 12 51	ALBERTI Alberto, arch.EPF-SIA à Monthey
3	17 09 15	BAUDERE Pierre, arch. EPF/SIA à Fribourg Collaborateur : COLLAUD Jean-Denis, arch.ETS
7	61 51 07	LAMBERT François-Victor, arch.ETS à Monthey Collaborateur : CHERVAZ Joël, arch.EPFL
8	62 43 36	STAUFFER Norbert, arch.ETS à Monthey
11	71 59 34	BRUCHEZ Roger, arch. à Monthey Collaborateur : BRUNNER Roland
12	71 71 71	MULLER Théo, arch.EPFZ à Perly
13	82 21 12	CLIVAZ Michel & COPPEY Yves, arch.EPFZ/SIA à Sion
16	92 17 43	GUIDETTI Raymond, arch.EPFL/SIA à Lausanne
17	92 90 12	ARCHITECTURE MONTHEY SA, PEIKERT-FAVRE- DUCHOUD à Monthey
18	95 22 95	BERRUT Albert, arch. EPF/SIA à Monthey Collaborateur : BERRUT Jacques, arch.EPFL/SIA

=====

Après l'ouverture des enveloppes, le jury constate qu'une partie des architectes invités, non Montheysans, n'ont pas fait parvenir leur projet.

Il s'en étonne, ce d'autant plus que ces p/architectes s'étaient engagés à réaliser une proposition.

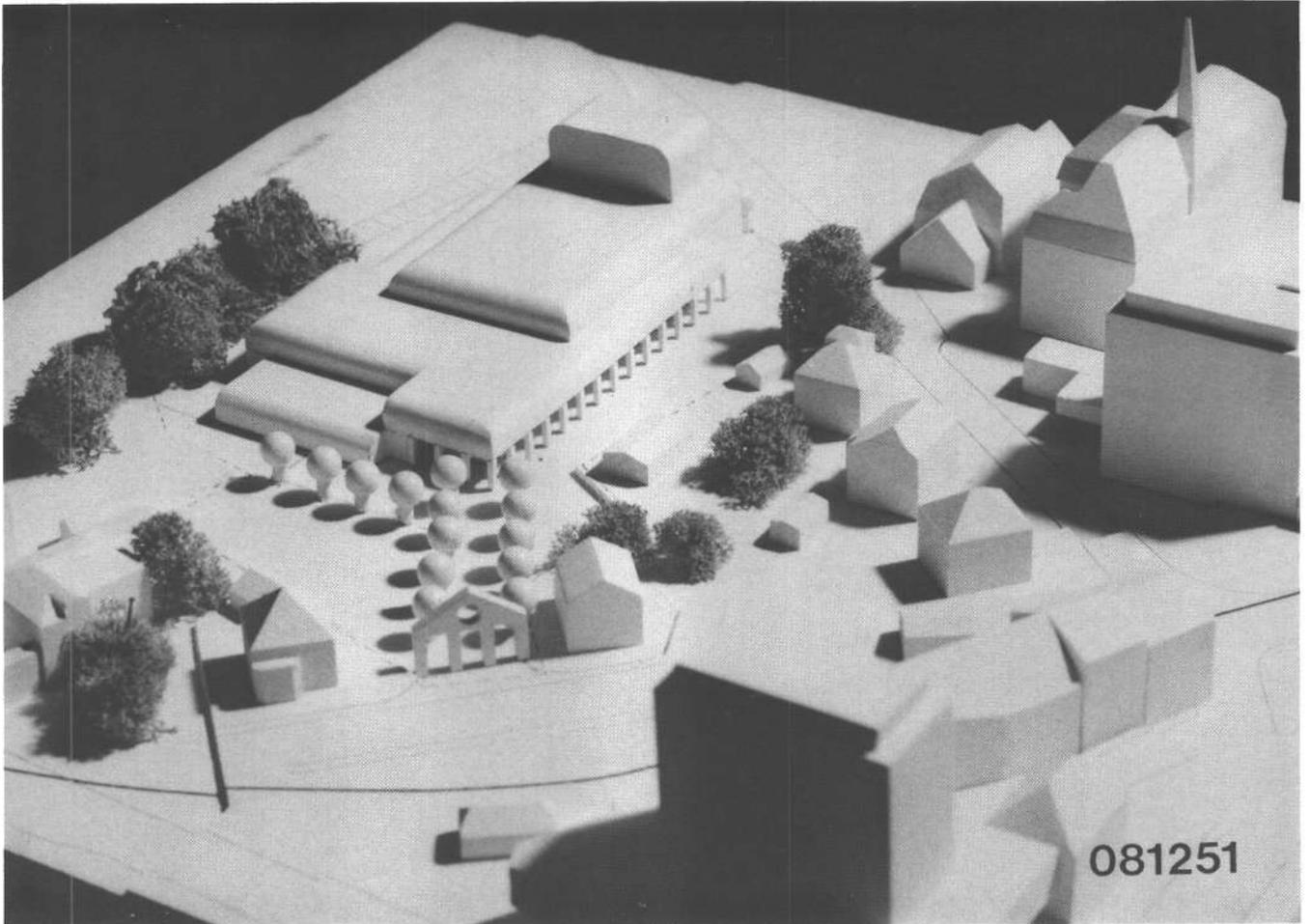
Les architectes suivants se sont excusés de leur non-participation :

- | | |
|-------------------------|-------------------|
| - MM. GUEX & KIRSCHHOFF | MM. G.-E. COLLOMB |
| - Mme & M. WENGER | M.-H. COLLOMB |
| | P. VOGEL |
| - M. BOTTA | |

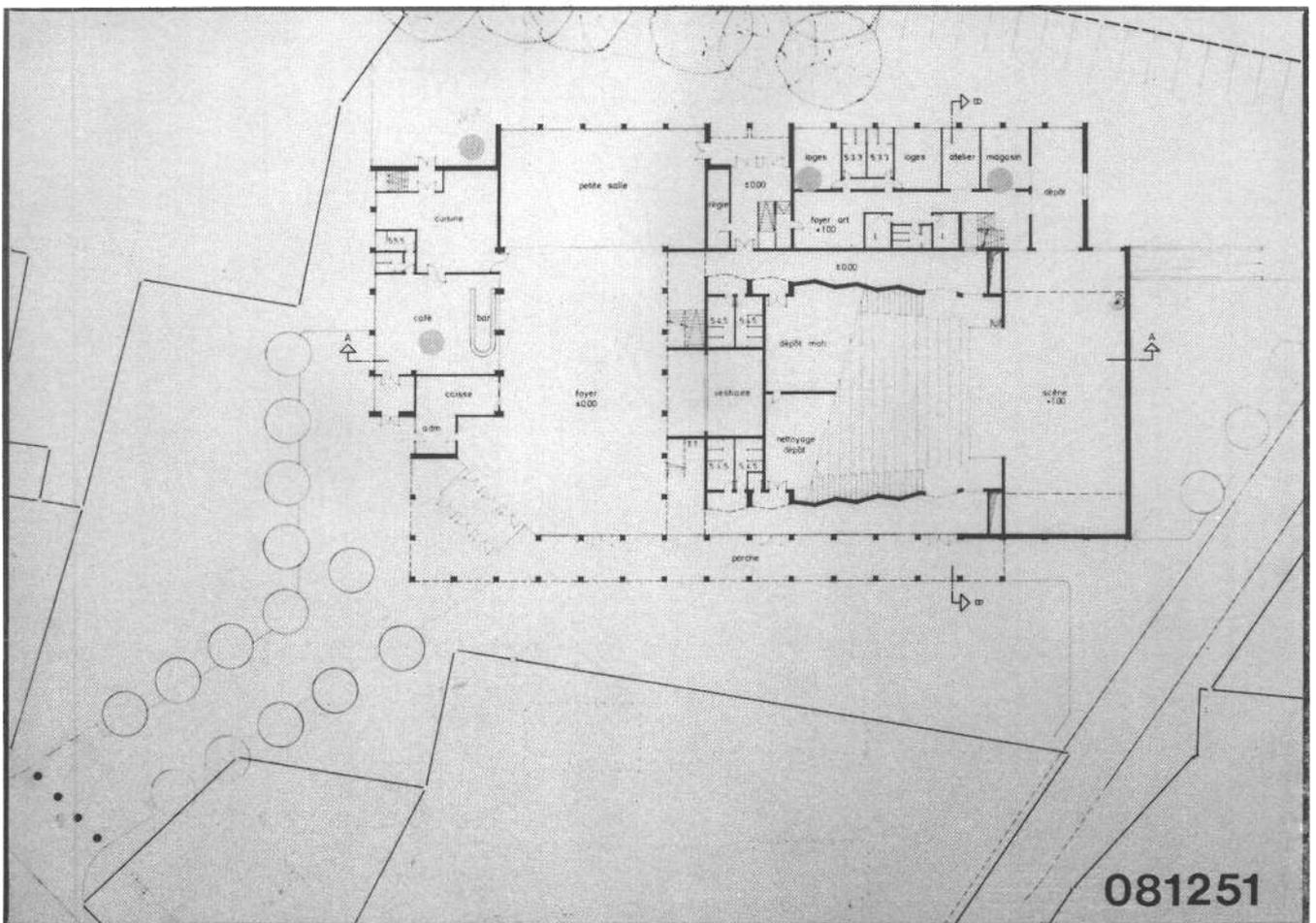
D'autres concurrents n'ont pas eu cette courtoisie.

Pour l'organisateur du concours, il s'agit d'une perte sèche au niveau du débat et de l'éventail des choix.

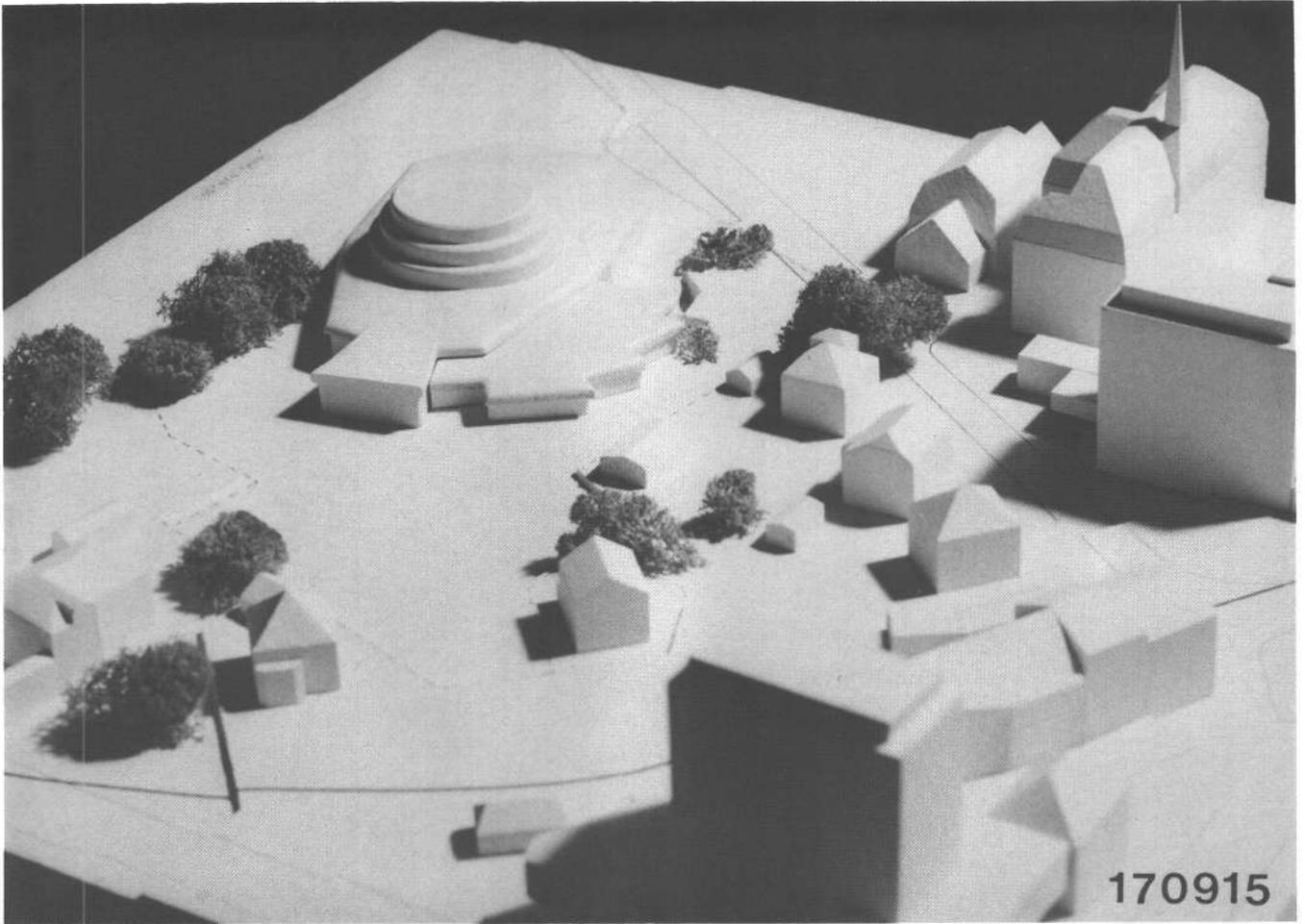
Le Président du jury :
Bernard ATTINGER



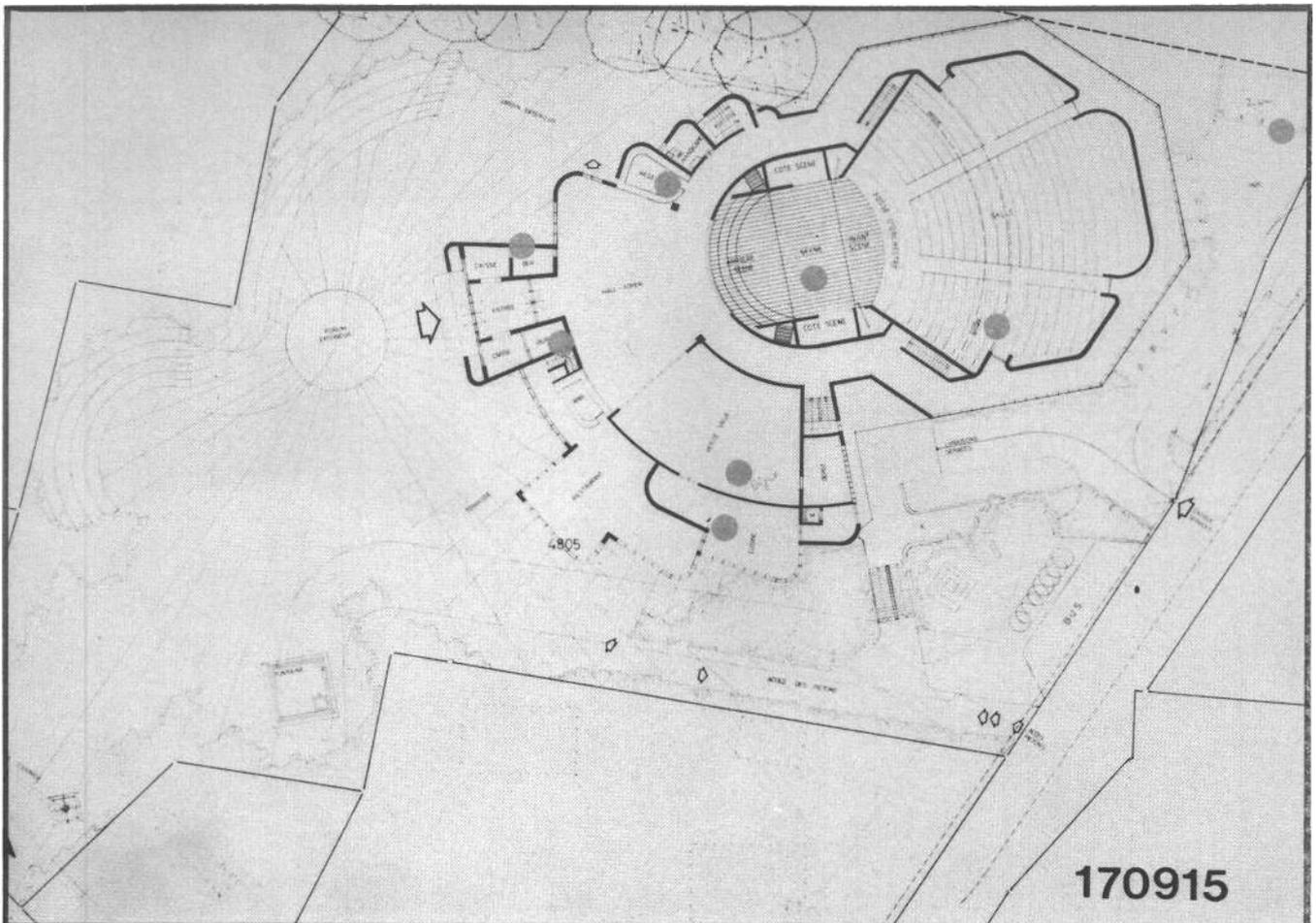
081251



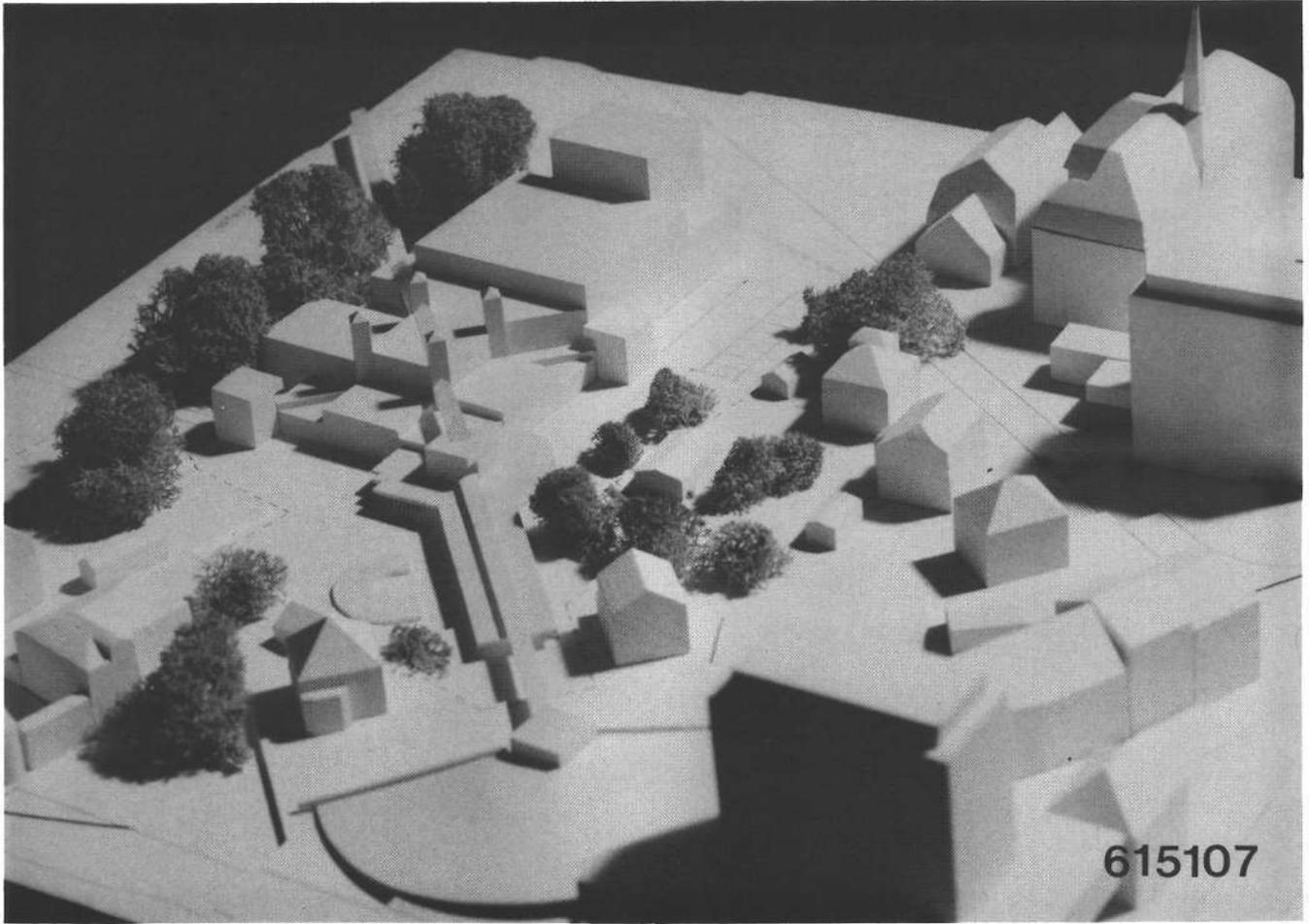
081251



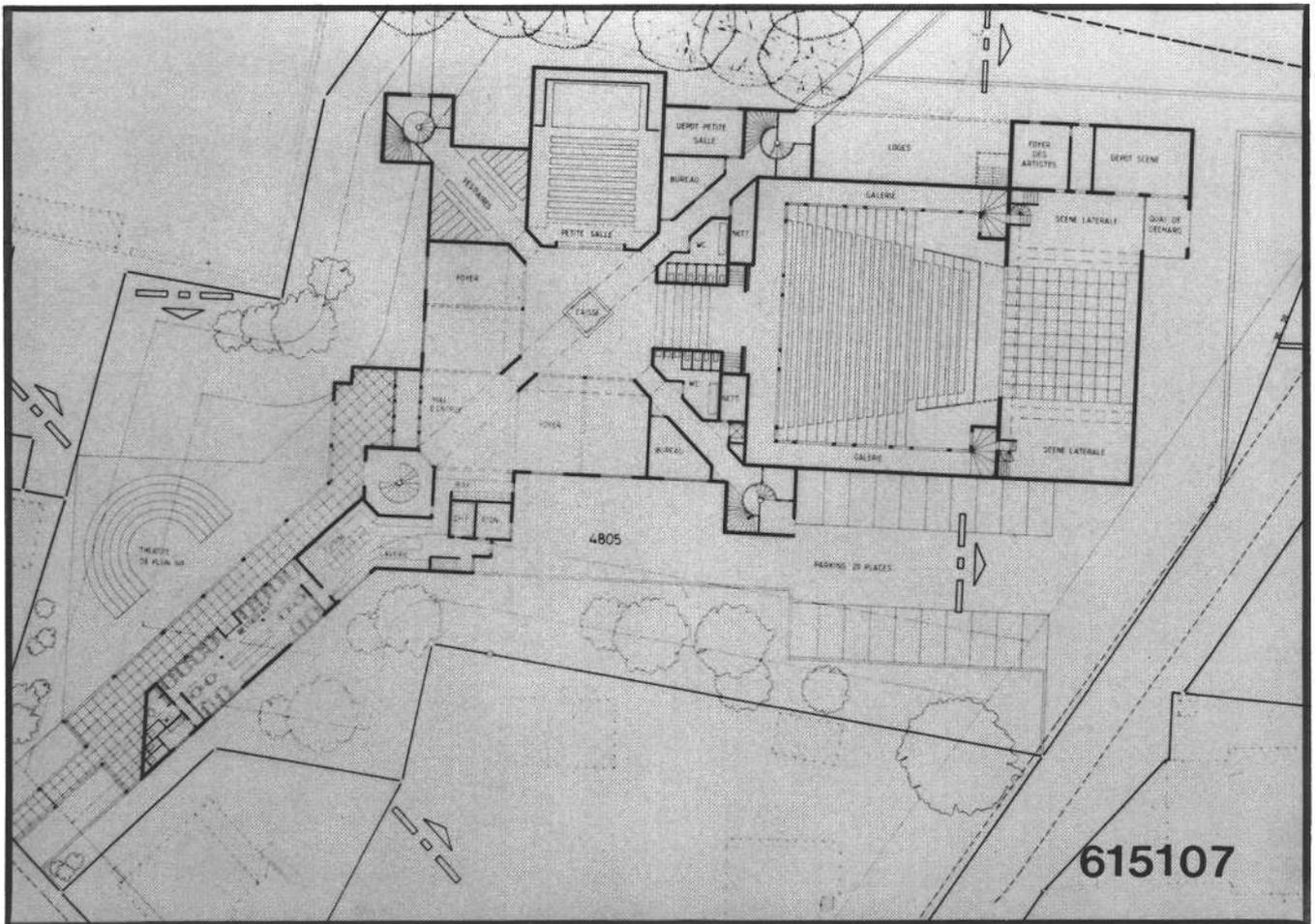
170915



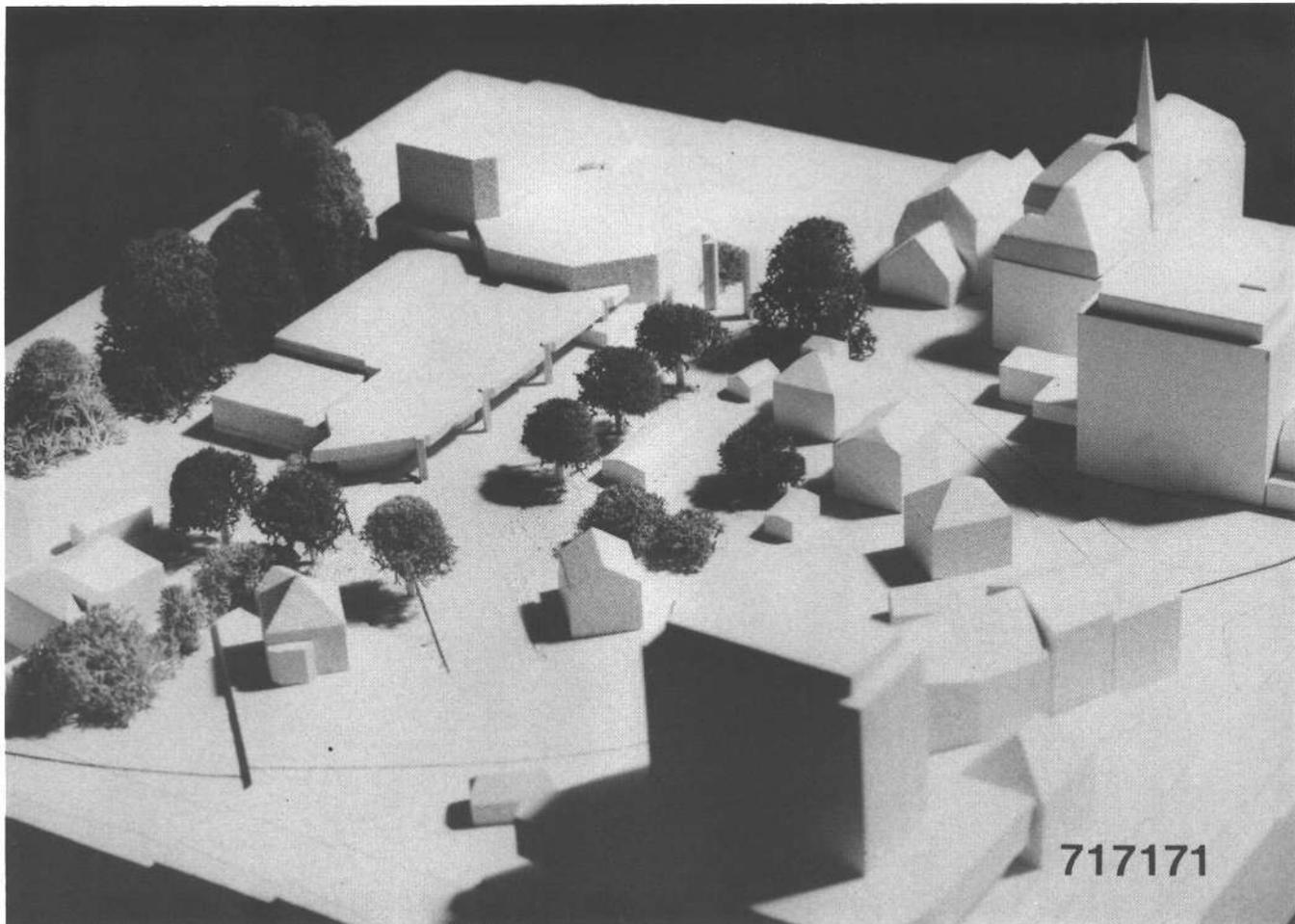
170915



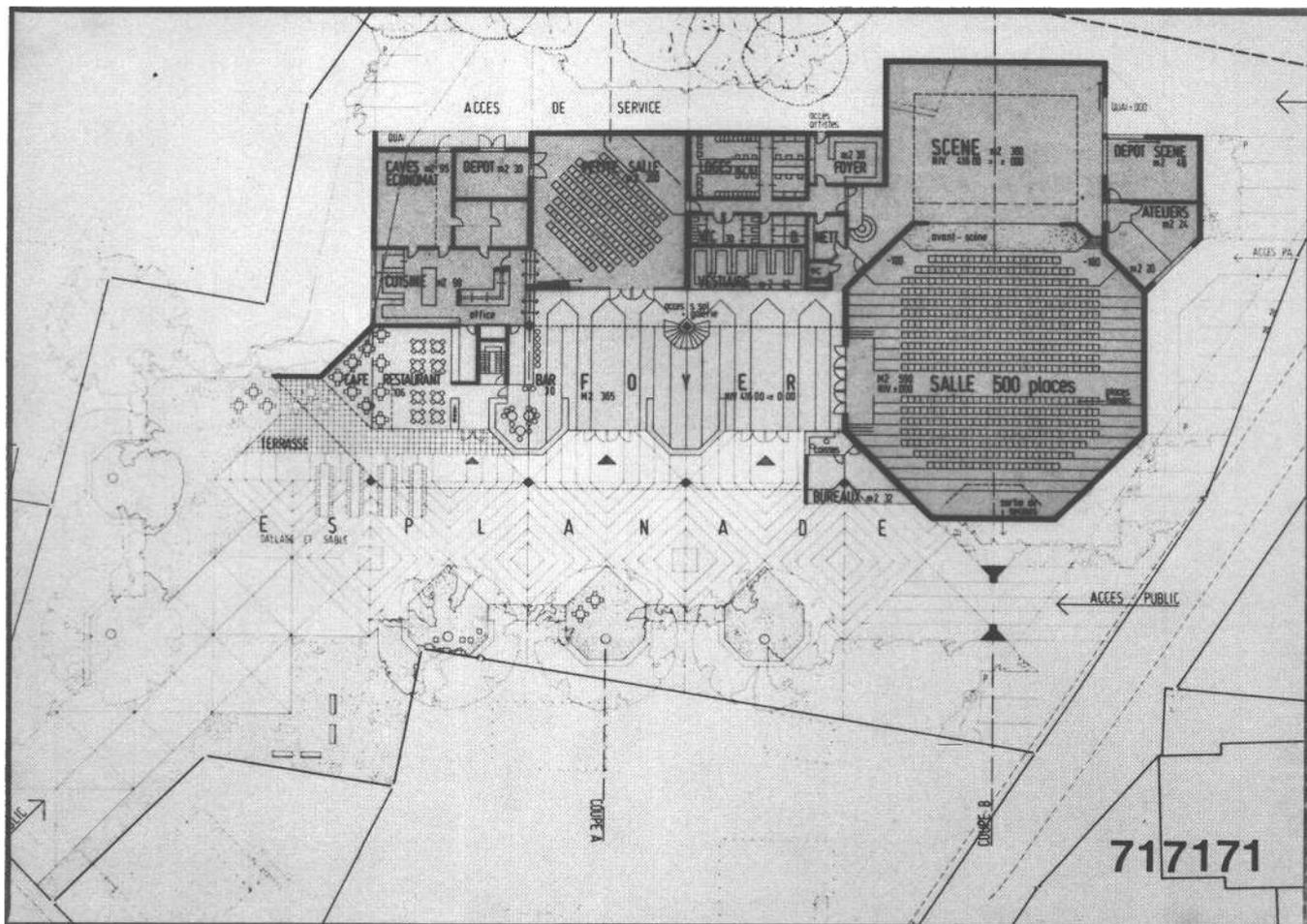
615107



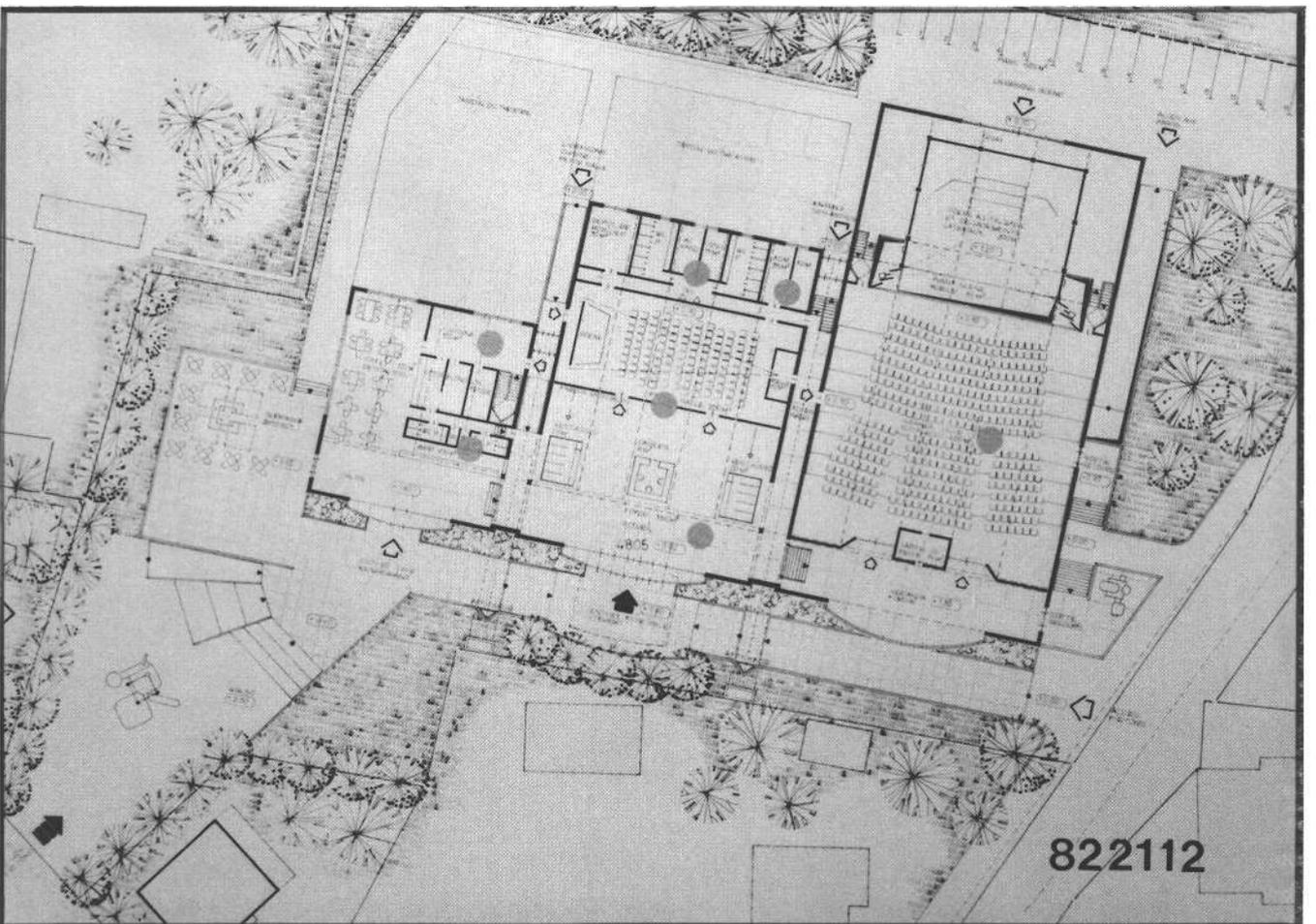
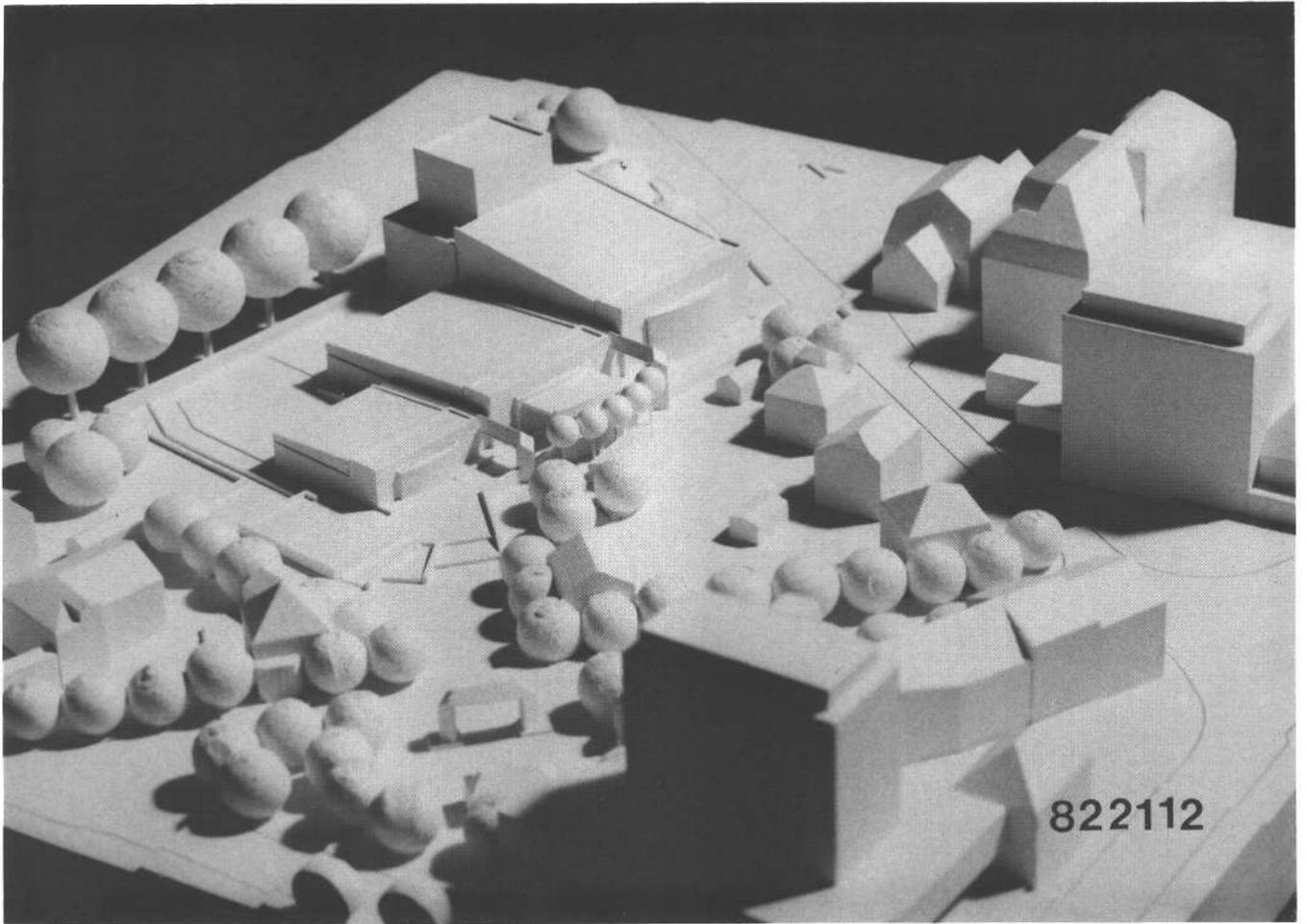
615107

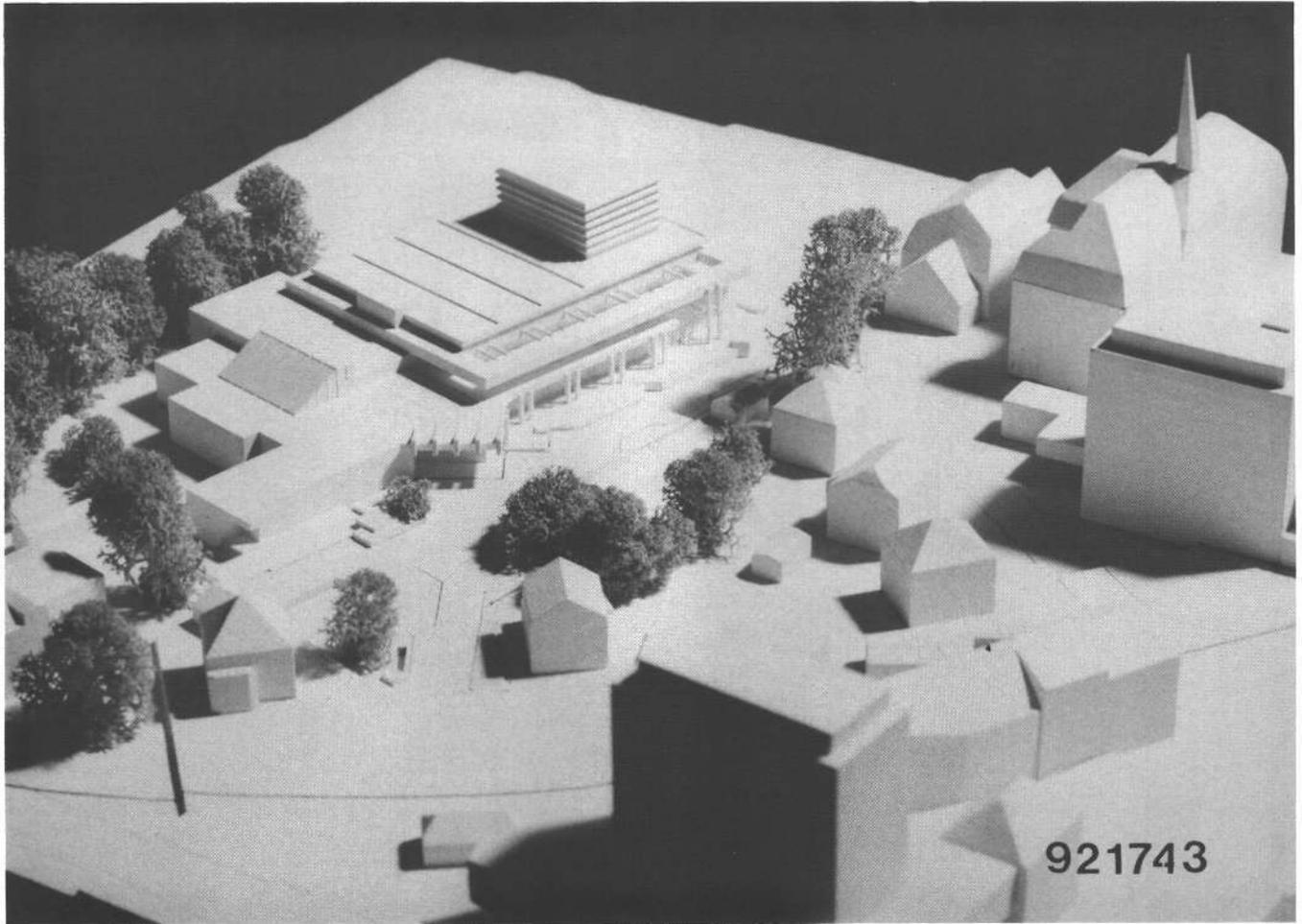


717171

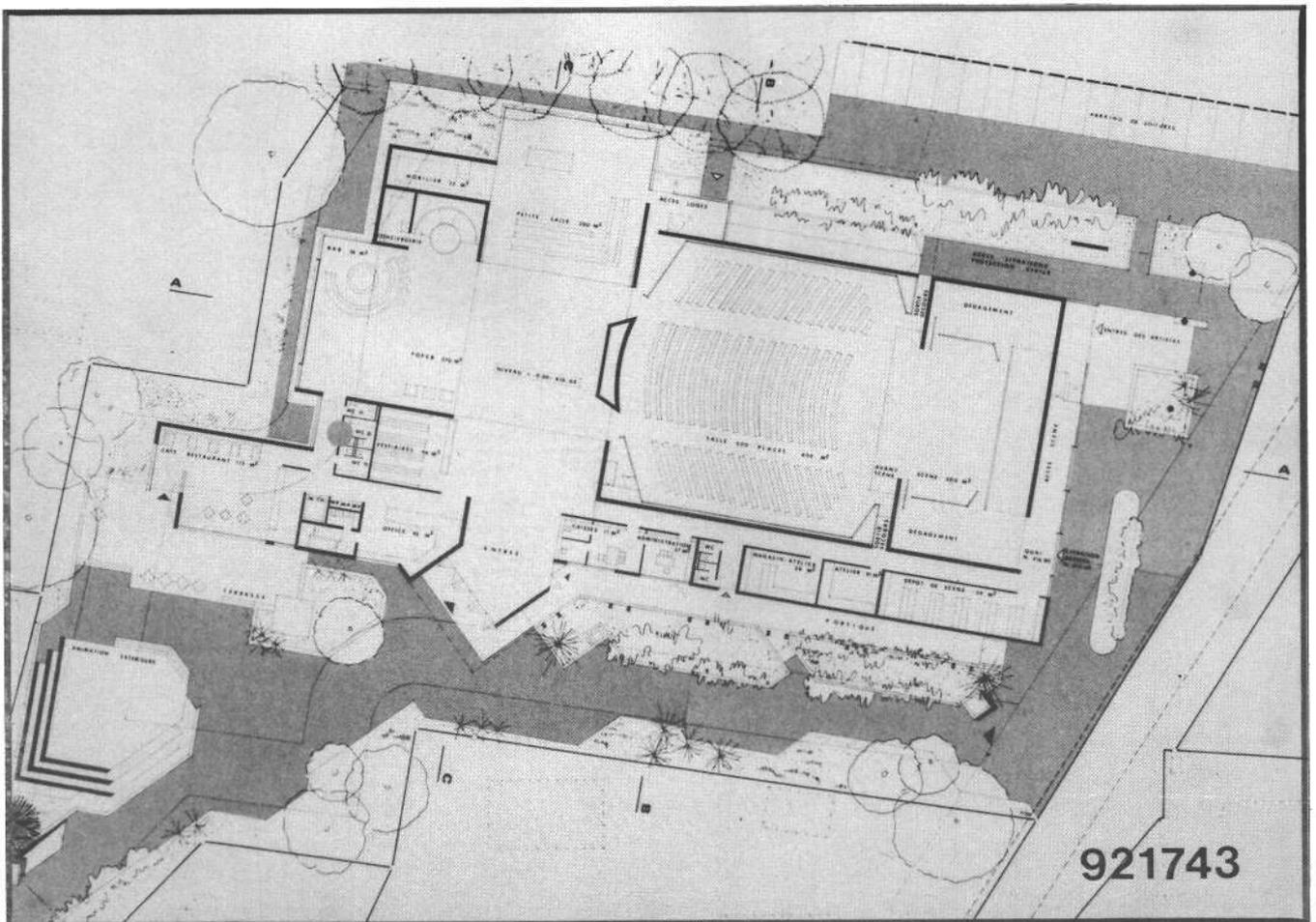


717171





921743



921743

